

Abonnements par la poste:

| Édition quotidienne                 |         |
|-------------------------------------|---------|
| CANADA.....                         | \$8.00  |
| Etats-Unis et Empire Britannique .. | \$8.00  |
| UNION POSTALE .....                 | \$10.00 |
| Édition hebdomadaire                |         |
| CANADA.....                         | \$2.00  |
| ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....    | \$3.00  |

Directeur: HENRI BOURASSA

# Il est permis de violer les lois

La municipalité y autorise par un écrit en bonne et de forme — Histoire d'un règlement — Pourquoi se gêner — L'élite est sortie.

On lit dans les statuts de la Province de Québec, 1912, page 166, chapitre 58, article 5:

"Il sera à l'avenir érigé sur le boulevard Pie IX, du fleuve Saint-Laurent à la Rivière-des-Prairies, excepté entre la rue Notre-Dame et le fleuve Saint-Laurent, et de la rue Ontario jusqu'aux voies des chemins de fer du Canadien-Pacifique et du Canadien-Nord, aucune manufacture, fabrique ou usine quelconque. Les clos de bois, cours à charbon et la construction de glaciers y sont également prohibés. Les maisons d'habitation, magasins et maisons de commerce qui pourront y être érigés seulement, devront être à douze pieds uniformément des lignes homologues dudit boulevard, avoir au moins deux étages de hauteur, et être construits soit en pierre ou brique ou en bois lambrissé en pierre ou brique.

"Les escaliers construits sur les façades des bâtisses ou constructions ci-dessus mentionnées sont prohibées."

Voici un texte assez clair! Tous nos règlements ne brillent pas d'une pareille lumière. Au reste, ce n'est pas un règlement de Montréal, ni même un règlement de l'ancienne cité de Maisonneuve, mais une loi de la province. Elle n'a jamais été abrogée. Ne la sera pas, pensons-nous, de sitôt. Elle ne peut l'être qu'après avis d'amendement en bonne et de forme, concours des deux chambres, sanction du lieutenant-gouverneur.

On a multiplié les obstacles sans doute en prévision de l'annexion à Montréal et dans la crainte quasi prophétique de l'administration présente.

Le règlement n'a pas bronché. Il ne bronchera peut-être pas de sitôt. Mais l'application en est nulle.

Dans un espace de cinq cents pieds il a été, en moins d'un an, violé quatre fois.

On nous trouve parfois sévère envers l'administration municipale. Nous ne le sommes pas toujours sans avertissement. Dans chaque cas, nous l'avons prévenue, sauf un: l'avertissement resta sans effet. Celui-ci le restera probablement encore comme les autres. Il n'y a qu'un moyen de contraindre les commissaires c'est par l'action du conseil. Une expérience déjà longue nous apprend que le conseil, en sa presque totalité, tels les nègres et les sauvages, tremble devant les cinq Boudhas ou Totèmes sortis de ses mains.

Et nous croyons fort que les échevins seront d'autant mieux réels qu'ils auront plus applaudi à cette anarchie gentiment bolchevick parce que la masse n'y voit goutte et ne s'en émeut pas et que l'élite manque d'énergie et de courage. Tant qu'un Anglais n'aura pas mis le civisme à la mode, l'urbanisme en vogue, tous, tous, resteront comme des chiens muets: les professionnels dont c'est la spécialité de s'occuper de construction au point de vue matériel et esthétique, et les professionnels dont c'est la spécialité de s'en occuper au point de vue sanitaire.

Mais revenons — c'est le cas de le dire — à nos moutons de l'hôtel de ville. Il n'est point nécessaire de préciser ici de quelle façon le règlement plus haut cité a été violé (notons que nous ne parlons que d'un petit coin de la ville — qu'est-ce que révélerait une étude approfondie?). Ces violations sont connues de l'hôtel de ville. Dans chaque cas il y a eu protestation de la part de citoyens, forcés d'accomplir une besogne nauséabonde, répugnante en faisant la police à la place des autorités compétentes; dans chaque cas un fonctionnaire municipal a sanctionné la violation par un permis authentique.

Il n'y a qu'un seul recours, si on veut que la loi reste la loi, ce recours c'est l'appel aux tribunaux. Qu'une injonction soit prise, ou un "madamus" suivant le cas, elle est d'avance gagnée. Le texte est limpide. Il a été tout récemment interprété dans le sens que nous lui donnons par le contentieux municipal.

Mais quelle serait la situation? Des citoyens, munis de permis en bonne et due forme, souffriraient des milliers de dollars de dommage. La somme est considérable. Elle ne devrait pas être pourtant une considération. Pareille considération ne nous empêcherait pas de demander l'application rigoureuse de la loi dans le cas Morgan. M. Morgan est un multimillionnaire anglais qui a violé la loi après avoir obtenu un permis apparemment régulier. Les tribunaux n'ont pas tenu compte du permis ni de la bonne foi du contrevenant. Nul n'est censé ignorer la loi. Et tel est le cas des propriétaires qui l'ont transgressée en ville, partout.

De ceci il se dégage une leçon. Ils ne doivent pas se fier aux employés municipaux; aux fonctionnaires dirigés par l'exécutif parce que ceux-ci peuvent favoriser la violation de la loi. Ils doivent se faire expliquer la loi par un avocat compétent et l'observer, quel que soit le permis qu'on leur octroie.

Voilà où nous en sommes!

Il n'y a rien à ajouter. Les commentaires affaibliraient la leçon préemptive, formidable donnée par les faits.

Mais encore un coup, ne comptons pas sur un mouvement en faveur d'une commission d'urbanisme. Ne comptons pas sur un soulèvement de l'indignation populaire. L'administration, la majorité de l'administration du moins, correspond à la mentalité populaire. Celle-ci veut apparemment une ville laide, malsaine, dût-on pour y parvenir, violer les lois.

Une commission d'urbanisme créerait sans aucun doute une réaction. Mais qui la demande?

Seule crie dans le désert la voix solitaire de l'échevin Gareau! Est-il à croire que notre "élite" habite toute entière Westmount et Outremont, et qu'elle ne trouve pas mal que la laideur et l'insalubrité montréalaises servent de repoussoir à l'esthétique (relative) et à la salubrité westmountaises ou outremontaises?

Louis DUPIRE.

## Chronique

### Un centenaire

Comme on apprend de curieuses choses en feuilletant les vieux volumes. En voici un qui remonte à 1863, et qui s'intitule "Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada, depuis dix ans". Le recensement de 1851 sert de point de départ à l'auteur et celui de 1861 de point d'arrivée. Le livre est considérable. Il comprend 600 pages et un nommé Stanislas Drapeau, agent de colonisation et promoteur des sociétés de secours, etc., l'a écrit avec ferveur. En exerçant, nous trouvons la phrase suivante: C'est dans la colonisation que réside l'avenir du pays. La typographie est de Léger Brousseau, 7, rue Beaudry, Québec. Relié sous la même couverture, on trouve aussi un plan de colonisation par le même auteur.

Ces œuvres énormes, savantes et complètes. Prendre les comités l'un après l'autre, bien plus, les villages, les rangs, les hameaux, tous ceux que l'on rencontre dans la province de Québec, et constater d'abord et dire ensuite les progrès qu'il a faits, ceux qui s'annoncent, les développements en cours, les espérances et les échecs, voilà qui nous effraie rétrospectivement par la somme de travail à fournir et la masse des renseignements à contrôler.

Qui lit aujourd'hui ces volumes gigantesques? Un curieux parfois les rencontre par inadvertance, et c'est tout. Pourtant ils sont indispensables lorsqu'un Canadien de l'avenir voudra tracer un tableau de la colonisation dans notre province pendant tout le dix-neuvième siècle. Après avoir dormi dans les bibliothèques pendant des années, ils auront l'honneur des citations et des ordres du jour.

Mais ce n'est pas cet aspect du volume qui nous intéresse, pour le moment. Ouvrons-le à certaines pages, et nous voyons l'auteur se plaindre de l'exode lamentable des notables vers les États-Unis. Il demande que l'on encourage la colonisation pour détourner vers nos terres fécondes et incultes la population sans cesse grandissante des vieilles paroisses, il demande des chemins de colonisation, des sociétés de secours au colon, l'aide du gouvernement et de tous les particuliers.

Et c'est dire que des passages, des pages de ce livre pourraient aujourd'hui être reproduits fidèlement dans les pages d'un quotidien de notre province, et qu'ils seraient encore d'une brûlante actualité. Ils répondent à nos préoccupations présentes, ils s'attaquent aux deux problèmes les plus importants de notre race, ils sont éternels pour tout dire, car actuels en 1863, l'année où ils ont été écrits, ils ont été actuels jusqu'à aujourd'hui et le seront demain — et pendant combien de décades encore?

L'émigration aux États-Unis est donc un mal bien ancien! Quel historien retracerait les débuts de ce mouvement, en fera-t-il le récit douloureux et triste? En 1863, comme on le voit par ce livre, les Canadiens français parlaient déjà en abondance pour la république voisine. Le mal à cette époque était ancien. Il remontait certainement à 1849, l'époque de la découverte de l'or à San-Francisco. Combien des nôtres partirent pour là-bas, attirés par la fièvre de l'or! La Minerve, dans le temps, jugea à propos de publier des articles pour calmer un peu cette convulsion subite qu'exalta dans le Bas-Canada la découverte lointaine. Mais l'émigration cette année-là et les années suivantes dut être considérable. Il faut lire les journaux de l'époque pour le constater. On parlait, on parlait, à l'aventure, comme au temps heureux des courriers des bois, à la légèreté, sans savoir par où on passerait, ni où l'on aboutirait, sur la foi de simples rumeurs. On vendait son bien pour se procurer le petit pécule indispensable, on quittait de gaieté de cœur, pères et mères, sans savoir si on les reverrait jamais, et vogue la galère, de New-York à San-Francisco, par le détroit de Magellan, en passant dans l'Antarctique.

C'est une chose aujourd'hui que l'on ne peut comprendre tant se sont modifiées les conditions économiques, sociales et intellectuelles de notre pays. Même en se penchant sur l'histoire, les vieux documents, les souvenirs familiaux, on a peine à pénétrer la psychologie de la race exilée volontairement.

D'ailleurs, la Californie n'était pas le seul lieu d'attraction. On parlait aussi volontiers pour Boston, en ce temps-là. Et si, dans la Minerve, par exemple, on voyait le brillant Chiquiqui, au comble de sa gloire, au faite de sa carrière, se porter garant de la valeur d'un agent qui fournissait des renseignements et de l'aide à ceux qui voulaient partir pour les mines d'or, si on le voyait déclarer que son propre frère s'était adressé à cet agent, on pourrait retrouver aussi des avis utiles, pour ceux qui avaient fixé leur choix sur Boston, la ville que tant abhorraient les premiers Canadiens.

Plusieurs, même avant 1849, un comité de la législature canadienne n'avait-il pas jugé à propos d'étudier le mal de l'émigration des Canadiens? Durant les cinquante années qui précéderont 1850, les Canadiens français se laisseraient tenter comme aujourd'hui encore par des salaires qu'on disait fabuleux, des conditions de vie que l'on croyait plus aisées, des fortunes plus faciles à faire.

En cherchant bien, on retrouverait peut-être d'autres témoignages antérieurs à cette époque. Mais tout indique que l'exode a dû coïncider avec la révolution de 1837, et qu'à cette époque s'est ouverte la blessure qui ne devait plus se fermer.

En effet, lors de la Conquête, la population n'était pas dense dans des villes, vieilles paroisses. Il y avait de la place. Avec le paix britannique et la cession du pays, les enfants se multiplièrent autour du foyer, achevèrent le défrichement des terres très accessibles, prirent possession du domaine qui s'étendait près des rivières, du fleuve et des lacs.

Mais vint le jour où il fallut s'éloigner, enlever dans les bois défrichés, les terres très fertiles, ouvrir des rangs dans des territoires que seul le chasseur connaissait. Et à mesure que le colon pénétrait à l'intérieur, que le groupe s'éloignait de sa base, les terres perdaient de leur valeur de même que tous leurs produits. Car, sans moyens de transport suffisants, sans artères commerciales, que pouvaient valoir les produits du sol? Rebuts par les difficultés du défrichement, promptement attirés par l'impossibilité presque absolue de vivre dans l'arrière-pensée, les Canadiens français prirent la route de l'Est.

Aujourd'hui d'autres causes prévalent, mais le mal est toujours aussi sérieux qu'il l'était autrefois. Alors c'est un autre centenaire qu'il faudra bientôt célébrer, un centenaire de deuil, de douleur et d'affliction. On, bientôt cent ans de ces centimes et des milliers des nôtres, parlent chaque année, nous après nous, pour aller s'établir de l'autre côté de la frontière. Bientôt cent ans que notre sang coule, n'est-ce pas de nos veines, sans discontinuer, sans cesse, d'un mouvement égal et semblable à celui de l'eau des rivières, toujours en mouvement vers la mer. Bientôt cent ans que cette plaie inévitable affaiblit le cœur et les muscles, défend la résistance, nous laisse sans force pour conquérir fermement le progrès.

Alors il faudra reconstruire tous nos gouvernements et tous nos chefs, ceux qui sont morts et ceux qui

sont vivants, tous ceux qui eurent le pouvoir de faire quelque chose et qui ne firent rien, tous ceux qui purent beaucoup et firent peu, tous ceux qui furent trop petits pour leur tâche et se laissèrent écraser par elle. Il faudra conquies ceux qui croient que les routes de macadam passent avant la colonisation, les partisans d'autrefois plus occupés à se frapper qu'à conduire le peuple dont ils avaient la charge, les ministres d'aujourd'hui qui s'occupent plus à vendre de l'alcool qu'à faire défricher les forêts comme les ministres de l'ancien temps qui s'occupaient plus de politique que de chemins de colonisation.

Et ce sera réellement l'une des belles fêtes dont nous aurons été témoins.

ZOILE.

## Bloc-notes

Sir William Price

Cet industriel, après avoir pressé la physiologie de toute une région ou sa famille, depuis trois générations, tient une place remarquable, est mort enseveli sous la terre qu'il a remuée pour établir ses barrages, ses usines et ses fabriques de papier. Tel est le destin. Il a plus que quiconque contribué à introduire dans cette partie de la province une industrie considérable, il a exercé dans la région une influence qu'on ne saurait nier, quoi qu'on pense de l'homme, de ses méthodes et de ses ambitions. Emporté en pleine vigueur, il laisse inachevées des entreprises gigantesques, dont l'existence pose déjà des problèmes de toutes sortes dans le pays du Saguenay et au delà.

A Wembley

Au cours d'une réunion politique dans les Provinces Maritimes, hier, M. Lapointe s'est entendu poser cette question par un des assistants: "Comment se fait-il qu'il n'y a pas eu de français à Wembley?" M. Lapointe a promis de répondre à cette question, et le public canadien-français attendra avec curiosité et intérêt ce qu'il dira. On comprend, en effet, que dans la bagarre électorale de Northumberland, M. Lapointe ait agité ce qu'il veut dire à ce propos. Mais on s'attend aussi à ce qu'il donne, de ce qui s'est passé à Wembley, une explication claire et nette, et définisse bien les responsabilités. Car il est évident, que ce soit la faute de n'importe qui, que les français, une des deux langues officielles du Canada, n'a pas eu, soit négligence, soit indifférence, soit mauvais vouloir de quelqu'un, au pavillon canadien de Wembley, la place qu'il avait droit d'y tenir. Souhaitons que le ministre de la Justice, premier représentant de la province dans le cabinet fédéral, ne tarde pas à revenir sur le sujet. Cela est, en effet, plus important que le résultat de l'élection partielle de Northumberland, si intéressante soit celle-ci pour nos hommes et nos partis politiques.

Son influence

En marge de toute la publicité que certains quotidiens font aux criminels de plus en plus nombreux, le *Fourth Estate*, de New-York, périodique pour journalistes, écrit ce qui suit: "Il résulte, de la manie d'un certain genre de journaux acharnés à faire presque des grands hommes des criminels, et à les mettre en vedette de façon outrée, que des tout jeunes gens d'esprit aventureux se sont tournés vers le crime, incités vers cette carrière plus par l'exercice de publicité que par les vices de leur nature. Les bandits et les cambrioleurs de notre temps sont souvent des adolescents, qui n'ont jamais fréquenté des criminels, mais sont parfois bien plus dangereux, bien autrement audacieux que les bandits et les voleurs d'avant-hier. Certains journaux ont une large part de responsabilité dans le développement du brigandage chez les tout jeunes gens". Pour peu que certains journaux de notre presse continuent d'adopter et d'imiter sans discernement les méthodes des journaux américains les plus sensationnels, la constatation du *Fourth Estate* sera bientôt aussi fondée chez nous qu'aux États-Unis.

Laquelle?

Dans ses révélations sur la façon dont les contrebandiers américains se sont organisés pour conduire leur négoce au large du littoral de l'Atlantique, ainsi que dans les grandes villes de l'est des États-Unis, Max Phaff, aventurier germano-américain mis en prison ces semaines-ci à Brest, en France, sous l'accusation de piraterie, parle d'une grande banque canadienne qui fournirait des fonds aux chefs de ce commerce illicite. On a déjà parlé, au Canada, depuis la faillite de la Home Bank, d'une société de prétendus armateurs qui auraient obtenu des avances de cette maison de banque, alors que leurs navires allaient chercher des cargaisons de whisky en Europe pour les décharger en pays de prohibition. L'affaire Phaff met-elle en cause une autre banque?

G. P.

## La Société catholique de protection et de renseignements

Dans toutes les églises du diocèse, on fera, dimanche prochain, une collecte au bénéfice de la Société catholique de protection et de renseignements. Comme nos lecteurs le savent, c'est une œuvre aussi nécessaire que méritoire. Dans un article que l'on retrouvera en deuxième page, M. Jean Bruchési en explique le but et les moyens d'action. Nous recommandons fortement la lecture.

# L'Union catholique des cultivateurs élit son président et adopte plusieurs résolutions

La nouvelle association choisit M. Laurent Barré comme son premier président et nomme ses officiers — Consécration officielle au Sacré-Coeur — Un message de S. S. Pie XI — Le congrès demande la mise en vigueur rigoureuse de la loi du repos dominical — Une supplique au Souverain Pontife pour l'institution d'une fête liturgique à Jésus-Christ, roi universel des sociétés.

L'entretien des routes — Le crédit agricole — Dépôt d'une couronne de blé au pied du monument Louis Hébert.

Lettre d'Ottawa

## Le prêt agricole

Un rapport de M. H. M. Tory, président de l'Université d'Alberta — Les Landschaften

Par Léo-Paul DESROSIERS

Ottawa, le 2. — Les journaux canadiens font grand cas actuellement d'une nouvelle américaine. Un certain monsieur d'outre-frontière a déclaré, statistiques à l'appui, que les prêts accordés aux cultivateurs par l'Etat ont augmenté la dette générale de la communauté agricole sans augmenter en même temps la valeur de ses propriétés, de ses bestiaux et de son roulement. Bien plus, 25 pour cent des fermiers d'un des Etats les plus prospères de l'union seraient insolubles, et ceux des autres Etats ne sont pas dans une meilleure situation.

Comme on s'intéresse beaucoup au Canada depuis quelques années à ces prêts agricoles accordés par le gouvernement, la nouvelle ne manque pas de piquant. Cependant, il y a aujourd'hui un livre canadien sur la matière et ce livre offre des renseignements de première main, autrement vastes et autrement sûrs. Il nous manquait jusqu'à la dernière session. C'est M. H. M. Tory, président de l'Université d'Alberta, qui l'a fait à la demande du gouvernement. Il s'intitule "Rapport sur les crédits agricoles". La version française n'a pas vu le jour. Espérons que nos ministres en hâteront la publication, car ce sujet intéresse vivement toutes les provinces, même la nôtre. Notre législature a tenu une enquête sur cette question, en effet, et le problème reste toujours en suspens après de la classe agricole.

Le livre de M. Tory est plus un recueil des expériences faites par tous les pays du monde dans ce domaine, qu'une étude philosophique ou économique du sujet. Mais, tel qu'il est, il est indispensable à ceux qui ont la volonté d'étudier la question et le désir de lui trouver une solution pratique.

LE CREDIT EN EUROPE

Le Dr Tory nous parle d'abord des institutions européennes. Elles ont établi, dit-il avant de nous en montrer le mécanisme, le prêt agricole sur des bases rationnelles. Elles ont aidé les fermiers à sortir des mains de l'usurier qui leur chargeait autrefois de 10 à 50 pour cent. Elles ont imposé un taux d'intérêt uniforme et raisonnable qu'ont été obligés d'adopter tous ceux qui ont voulu ensuite faire des affaires avec le cultivateur.

Voilà un résultat appréciable. Maintenant, voici ces institutions et leur fonctionnement. En Allemagne, il y a la *Landschaften*, qui est née après la guerre de sept ans (1757-1763). L'agriculture allemande était alors dans l'état où est aujourd'hui l'agriculture canadienne, et les doléances qu'on publiait sur la situation pouvaient s'appliquer tout pour mot à notre pays. Les champs restaient incultivés, les maisons se vidaient, le bétail avait péri. Les propriétaires ne pouvaient obtenir les avances nécessaires. Les prêteurs n'avaient plus confiance en eux et hésitaient à prêter leur argent lorsque les garanties n'étaient pas bonnes. Un moratorium de six ans ne changea rien à l'état des choses. Aussitôt abrogé, les cultivateurs retombèrent dans une situation pire, car les prix des produits agricoles avaient subi une baisse considérable. Les étendues de terre fertile ne manquaient pas, mais l'argent était trop rare et trop difficile à obtenir pour les mettre en état de culture.

C'est alors qu'on créa le *Landschaften*, en 1770, la première organisation du genre en Europe. C'est une association des emprunteurs qui émet des obligations dont les hypothèques sont la garantie. L'émission des obligations procure l'argent qu'on prête ensuite sur hypothèque. L'emprunteur paie ses intérêts à l'association, et l'association paie les dividendes aux porteurs d'obligations.

Pour qu'un tel plan fonctionne, il faut naturellement beaucoup de prudence. Les hypothèques ne doivent pas couvrir plus des deux tiers de la valeur de la propriété. Et en évaluant la propriété, les experts doivent prendre soin de ne pas se tromper. Le montant des obligations émises ne doit pas dépasser la valeur totale des hypothèques. Les membres de l'association sont responsables de toutes les dettes de l'association. Ils ne doivent faire aucun profit eux-mêmes, mais servir d'intermédiaires simplement entre le prêteur et

Québec, 3. (D.N.C.) — Le premier congrès des cultivateurs de la province de Québec s'est terminé, hier soir, par la consécration officielle de la nouvelle association au Sacré-Coeur. Cette cérémonie a eu lieu dans la chapelle des RR. PP. Jésuites et c'est le président de l'Union Catholique des cultivateurs, M. Laurent Barré, qui a donné lecture de l'acte de consécration.

M. Barré a été élu président de l'Union catholique des cultivateurs au cours de la dernière séance du congrès, malgré son refus. Les congressistes lui ont promis leur appui et leur concours et ont exprimé leur confiance dans celui qui a fait le travail si difficile de la préparation des statuts de l'association.

Le congrès, au cours de cette dernière séance, a exprimé plusieurs vœux qu'il serait trop long d'énumérer dans ce préambule; notons que les congressistes ont demandé la mise en application de la loi du respect du dimanche, la loi contre le blasphème. Ils ont approuvé aussi les diverses résolutions mentionnées hier au sujet du crédit agricole, de la colonisation et de la situation générale des cultivateurs dans cette province.

La création d'une association professionnelle dont le principe avait été voté mercredi, a fait le sujet d'une intéressante discussion au cours de la séance de jeudi après-midi. Ce fut le premier sujet attaqué au début de cette séance. M. Laurent Barré répéta la lecture des règlements de l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.) et déclara de nouveau que cette association est une organisation essentiellement professionnelle travaillant pour la classe agricole et indirectement pour la population en général.

MM. L. Barré et M. Cherrier, de Rigaud, proposèrent l'adoption de ces règlements, ce que le congrès fit à l'unanimité, au milieu de nombreux applaudissements et de bravos.

Le congrès fait ensuite l'élection des officiers de l'Association. On propose M. Barré et les délégués demandent de l'élire à l'unanimité, mais M. Barré refuse parce que ses devoirs de famille l'obligent à donner tout son temps chez lui.

M. Ponton fait l'éloge de M. Barré dont il dit le dévouement pour la cause agricole et le travail pour faire un succès de ce congrès. Il propose que M. Barré accepte d'assister seulement à deux séances, une qui suivra celle d'aujourd'hui et celle du prochain congrès.

M. le chanoine Roy prie M. Barré d'accepter et la foule le réclame à grands cris mais M. Barré refuse le nouveau tout en assurant les cultivateurs de continuer à se dévouer pour eux.

Le congrès refuse d'accepter les raisons du refus et déclare M. L. Barré, président de l'association. M. Chevrier propose M. Aldéric Lalonde comme vice-président. Ce lui-ci est élu à l'unanimité. On élit ensuite les directeurs suivants pour les diocèses: MM. J. A. Proulx, de Montmagny, pour Québec; J. A. Cossette, maire de St-Narcisse, pour Les Trois-Rivières; Marc, Chénard, du Bic, pour Rimouski; J. Duguay, maire de St-Méthode, pour Chicoutimi; L. S. Picard, de Princeville, pour Nicolet; J. B. Cyr, de New-Richmond, pour Gaspé; Alb. Lamarche, de St-Philippe d'Argenteuil, pour Ottawa; P. Z. Desjardins, de l'Annapolis, pour Mont-Laurier; Ant. Arès, de Rougemont, pour St-Hyacinthe; Alcide Roy, de Windsor Mills, pour Sherbrooke; J. B. La Bergerie, de Sainte-Marthe, pour Valleyfield; A. Monet, de N.-D. de Grâce, pour Montréal; D. Neveu, de St-Ambroise, pour Joliette; Ad. Trudel de Amos pour Halifax.

A la suite de ces élections, M. Barré demande le concours et l'appui de tous ceux qui deviendront membres de l'association. Il demande la prière de tous les cultivateurs et prie les congressistes d'être des apôtres de l'association dans leurs paroisses.

Il est contre le féminisme mais il demande aux femmes des cultivateurs d'organiser au succès de la nouvelle organisation et souhaite aussi le concours de toute la presse de la province.

Il demande au pouvoir civil la bienveillance envers l'association et espère recevoir du gouvernement un accueil cordial et sincère.

Il assure le clergé de son respect et supplie les prêtres canadiens de lui aider. "Prêtres canadiens, dit-il, nous avons besoin de vous; vous serez pour nous le sel et la lumière, comme disait le Maître à ses premiers disciples."

Ces discours ont souligné de vifs applaudissements.

LE R. P. PARADIS

Le R. P. Paradis, un missionnaire colonisateur, qualifie M. Barré de

"noble président" et dit sa joie d'avoir assisté à ce congrès; il apporte le salut de la terre d'Ontario et rapporte un épi de blé pris à même la couronne déposée le matin au pied du monument Hébert.

Il dépose cet épi de blé dans la terre d'Ontario et appellera la moisson "le blé de Hébert".

Le R. P. Paradis rappelle que nous sommes chez nous partout au Canada; il exhorte les cultivateurs à ne jamais abandonner nos droits.

Il rappelle que nous célébrons cette année le 300ème anniversaire de la consécration de la Nouvelle-France à saint Joseph et suggère que l'Association ait mis sous la protection de ce grand saint.

LA VOIRIE

Le congrès traite ensuite des taxes de la voirie. M. Petrus Fortier présente le rapport du comité qui avait à étudier cette question. Les taxes de la voirie sont celles qui frappent le plus lourdement les cultivateurs. A la suite de cette affirmation, M. Fortier fait un historique des lois des bons chemins et dit que les taxes de la voirie sont devenues de plus en plus onéreuses. Nous avons dépensé des sommes fabuleuses pour la construction des routes; il faut les entretenir mais cet entretien a augmenté les taxes. La classe agricole est saignée pour payer ces taxes alors que les automobiles usent les routes.

Il voudrait voir disparaître les taxes de la voirie et sait que les autorités s'occupent de cette question.

M. Beauregard, de Sutton, appuie les remarques de M. Fortier et dit que les cultivateurs pensaient avoir des routes permanentes mais que l'entretien est trop lourd maintenant. Il n'est pas en faveur de demander au gouvernement de remettre la dette contractée par les municipalités parce que celles-ci l'ont voulu librement.

M. O. Richer est en faveur de la proposition du comité et veut même que l'on demande au gouvernement de construire et d'entretenir tous les chemins de ralliement entre une ville et un village et donne du coût d'entretien des chemins de terre; il veut que le gouvernement laisse cependant toute autonomie aux municipalités à ce sujet.

BENEDICTION PAPAIE

Le congrès avait envoyé un message à S. S. Pie XI. Le cardinal Gaspari a répondu comme suit: Cardinal Bégin.

Archevêque, Québec. Saint-Père agréant filial hommage premier congrès agriculteurs canadiens félicite noble initiative. Envoie de cœur bénédiction apostolique.

Cardinal GASPARRI. Le président, M. le chanoine Roy, a donné lecture de ce message que les délégués ont écouté, debout, tête nue.

L'ENTRETIEN DES ROUTES

M. Ant. Arès voudrait que les dettes des municipalités longeant les routes nationales et régionales soient remises et que l'entretien futur de ces routes soient fait par le gouvernement.

M. Amédée Dupuis, maire de Ste-Tite, voudrait l'entretien par le gouvernement au coût du graveillage dans toutes les municipalités.

M. Nap. Chevrier voudrait que le gouvernement remette tout de suite à 2% l'intérêt qu'il a porté à 3% sur les emprunts pour les routes. A la demande de plusieurs délégués, on ajoute à la résolution précédente que même les routes locales graveillées soient aux frais du gouvernement.

M. Barré fait remarquer qu'un travail sous le contrôle direct d'un gouvernement coûte toujours plus cher qu'un autre. Il serait en faveur que les municipalités fassent l'entretien et que le gouvernement paie les frais.

M. le chanoine Roy est du même avis que M. Barré, et M. Barré dit que tout demandeur au gouvernement c'est trop. Le congrès en revient à la première résolution concernant les routes régionales et nationales.

M. F. Manceau, maire de Nicolet, voudrait que les ponts subventionnés par le gouvernement soient entretenus par celui-ci.

M. Lamoureux, député d'Iberville, dit qu'il ne faut pas penser que le gouvernement va faire vivre tout le monde. Il faut demander ce qui est raisonnable.

M. Barré semble du même avis et croit qu'il sera mieux de se limiter aux routes nationales et régionales. Le congrès s'en tient à cette proposition.

CREDIT AGRICOLE

Le congrès s'occupe ensuite de la résolution concernant la création d'une commission indépendante pour décider la question du crédit

(Suite à la 2ème page)

# Une oeuvre sociale

La société catholique de protection et de renseignements.

Le 20 janvier 1882, à Québec, devant un auditoire d'élite, un jeune prêtre parlait sur la Charité. Il avait su trouver les mots qui vont droit au cœur. A travers les différences de langues, de dialectes, de mœurs, il avait montré le développement graduel de cette noble vertu nécessaire à la vie parfaite des individus et des peuples. Et pour finir, il traçait à ses auditeurs comme à lui-même, une ligne de conduite inspirée de l'Evangile et de l'histoire: "Favorisons toujours les grandes œuvres de bienfaisance chrétienne, et qu'à notre charité, l'étranger reconnaisse toujours en nous les fidèles enfants de l'Eglise et de la France!"

Devenu, quelques années plus tard le chef d'un diocèse, Mgr Bruchési voulut donner à ses paroisses le complément qui les rehausserait. Il fonda des œuvres de charité, encouragea toutes les belles initiatives que faisaient naître la pitié et le dévouement de quelques âmes d'élite.

Quand aura passé la douloureuse épreuve, lorsque le long silence ne sera plus de mise, la reconnaissance de tout un peuple proclamera bien haut l'œuvre charitable du grand évêque. Parmi les institutions dont il a été le fondateur ou le protecteur, l'une ne devra pas oublier la Société Catholique de Protection et de Renseignements.

Elle est née dans les salons de l'archevêché de Montréal, le 2 décembre 1916. Mgr Bruchési, sur les représentations de la St-Vincent de Paul, convoquait chez lui les citoyens de Montréal, il y a là des sénateurs, des représentants de la cité, des prêtres, des hommes d'affaires, des journalistes. Tous ont compris le mot d'Augustin Cochran: "Plus l'épreuve est dure, plus il est nécessaire d'y être." "Et Dieu sait si elle est dure l'épreuve des faibles: femmes, vieillards, enfants. La question sociale dont la solution amènerait la paix dans le monde, se complique chaque jour, et chaque jour s'impose au cœur des grandes villes. "Vous aurez toujours des pauvres parmi vous," disait le Christ. A son exemple, il faut aller vers eux. Les modes de vie moderne exposent plus que jamais la famille à la ruine, et il ne faut pas que les foyers s'éteignent. Les problèmes ouvriers sont trop graves pour qu'un chrétien sincère puisse s'en désintéresser. Les voyageurs, les prisonniers ont besoin de conseils et d'assistance, et l'on doit aujourd'hui "ordonner, fournir tous les renseignements nécessaires ou utiles sur toutes les institutions de charité."

Qui donc ira frapper à la porte du logis des naufrages et remettre dans la bonne voie un père, une épouse ou deux enfants oubliés de leurs devoirs? Qui, au besoin, fera comparaitre devant les juges le dévoyé récalcitrant, l'être dangereux qui se moque des lois les plus sacrées? Qui plaidera, auprès du tribunal la cause de ceux qui n'ont pas de défenseurs, qu'un égaré ment passer à dresse contre la loi? Qui ramassera sur les quais, dans les taudis, les pauvres honteux, les nourris quelques jours, les vêtira, les réunira dans une église, eux les pères, eux les amis du Christ, malgré tout, et ses membres souffrants? Lisons les rapports de la S. C. P. R. depuis 1916. La réponse est là. Réponse sublime qui, à travers les siècles, s'en va rejoindre le "Misereatur super turbam". Œuvre admirable qui ne s'entoure pas du tapage des cirques! Elle a groupé, elle groupe des hommes et des femmes qui n'envisagent pas la charité, comme une annonce mondaine. "La S. C. P. R.", disait Mgr Bruchési à la première assemblée annuelle, le 10 octobre 1917, est venue à son heure combler une lacune et répondre à de pressants besoins. Elle se dit avec honneur fille de la St-Vincent de Paul; l'ajoute que la mère a droit d'être fière et glorieuse de son enfant, car, comme elle, elle fait beaucoup de bien sans faire beaucoup de bruit.

Les chiffres parlent éloquentement, 1,175 enquêtes, dit le premier rapport, et il y a là des cas d'ivrognerie, refus de pourvoir, abandon, inconduite, mauvais traitements, etc. La-dessus, 202 cas ont été réglés au bureau de la S. C. P. R. La Société a recommandé 260 familles à la St-Vincent de Paul, 188 adultes et 118 enfants ont été hospitalisés dans les divers institutions charitables de la ville. Ajoutons à cette liste les malades admis aux hôpitaux, les traitements dans les dispensaires, les prisonniers libérés, les mariages réguliers, etc., etc. C'est toute la gamme harmonieuse de la charité chrétienne bien comprise. Et pourtant, la Société n'a qu'un an d'existence à cette époque.

Combien plus éloquentes encore, si possible, sont les chiffres du dernier rapport de 1923! Le cercle des activités s'est agrandi, et l'on a dû répondre à 4,409 requêtes pour demandes de secours ou de protection, intéressant près de 3,000 familles. Il s'est présenté 816 cas de refus de pourvoir dont 816 ont été résolus pour le mieux des parties.

Quel chrétien ne verrait d'ici le bien moral qui résulte de ces faits et gestes? "Tous ceux qui pleurent viennent à nous", disait le dévoué M. LeMay. Et un autre membre de la Société insistait: "C'est l'âme que nous voulons guérir". Guérir les âmes en soutenant, en redressant les corps! C'est pour cela aussi que la Société est devenue la protectrice des prisonniers.

Lorsque la peine est expiée, les portes de la prison s'ouvrent, et bon nombre de ceux qui en sortent, honteux, humiliés, abandonnés et repentants vont frapper au bureau de la S.C.P.R. Là, on les reconforte et on leur trouve un emploi en rapport avec la capacité de chacun. L'expérience a démontré que jamais l'on n'a eu à se plaindre des prisonniers ainsi secourus.

Un autre problème angoissant qui retient l'attention des vrais patriotes et des sociologues, c'est le remède à la terre. La S.C.P.R. s'y emploie admirablement. Elle a en 1923 placé 200 personnes sur des terres, comprenant qu'il n'est pas

un vain mot, le cri de la race: "Emparons-nous du sol!" Oui, elle travaille vraiment pour l'avenir du pays, et devient en quelque sorte la collaboratrice de ces vaillants d'outre-mer, les pionniers venus de France, nos pères, notre fierté!

Et que dire maintenant de la retraite des "Gueux". Pour elle seule, il faudrait un volume... De toutes les formes de la charité chrétienne, c'est peut-être celle-là, la plus complète, on dirait une page détachée de l'Evangile.

L'an dernier, ils étaient 550, jeunes et vieux, tout pauvres pour aller à l'église. On les a réunis au pied de l'autel; un fils du Poveiro d'Assise leur distribuait la sainte parole et le Pain de vie. Il fallait les vêtir, les nourrir; la Société, avec le concours de généreux amis, s'en chargeait joyeusement.

Ah! comme il doit être grand le bonheur de ces pauvres qui, pendant trois jours, se réchauffent l'âme et le corps, tout près du Tabernacle! Trois jours au moins, sur l'année entière, ils auront connu la douceur de vivre et d'être aimés. Qui dira l'incalculable travail de celui qui, depuis la fondation, est le président de la Société: M. Joseph Hurlbut.

Voilà ce que l'œuvre de la S.C.P.R. Voilà ce à quoi se dévouent quelques hommes et quelques femmes. Un archevêque les a bénies, aidés et dirigés. Un homme d'affaires, M. U.-H. Dandurand, leur a longtemps donné l'hospitalité dans un immeuble qui lui appartenait. D'autres ont versé la généreuse obole essentielle au maintien de l'œuvre. M. LeMay, digne successeur d'un M. Roy, se dévoue sans compter avec d'admirables collaboratrices toujours sur la brèche. Mlle D. Garrié et Mlle M. P.-Lachapelle. Et il faudrait les nommer tous, ces autres, les porte-étendards de la Charité. Mais ils ne demandent pas la vaine publicité; ils ne désirent pas qu'on mette leurs noms dans une colonne de journal. Ce qu'ils veulent, c'est continuer l'œuvre à laquelle ils consacrent des heures précieuses; ce qu'ils veulent, c'est se dévouer toujours, en souriant, dans la lumière que projette sur le monde la robe sans couture du divin Ouvrier de Nazareth.

Et ils tendent la main pour qu'un autre main charitable y fasse tomber la pièce d'or nécessaire. "Donnez, riches..." L'appel est pressant, l'appel mérite qu'on l'entende et qu'on y réponde. D'autres ont fait naître cette œuvre admirable; d'autres se penchent chaque jour sur les misères que cache une grande ville; que le public fortuné comprenne son devoir, qu'il participe suivant ses moyens à l'œuvre que nous le règne de la Charité.

Tout Canadien français, tout catholique, tout citoyen vraiment conscient du rôle qu'il doit jouer, ne peut fermer les yeux sur les activités de la S.C.P.R. Qu'il ouvre sa bourse bien grande, qu'il en laisse tomber l'élément essentiel, ne se rallie-t-il pas à l'œuvre de la S.C.P.R.?

Jean BRUCHESI, avocat.

## Lettre d'Ottawa

(Suite de la première page)

l'emprunteur. Ajoutons enfin que l'Etat allemand exerce son contrôle sur ces associations qui durent depuis si longtemps. Tous les règlements qu'elles émettent ne sont valables qu'avec la sanction de la Couronne. L'un des officiers permanents doit passer des examens de service civil. Enfin tous les membres de l'Association sont des emprunteurs, et chacun cesse d'être membre le jour où il a pu payer l'argent qu'il devait et faire payer son hypothèque.

Ce système est peu étrange offre des avantages nombreux, parait-il. Tout d'abord, le taux d'intérêt est ordinairement bas. L'emprunteur paie à peu près le taux qui est en vigueur sur le marché général de l'argent. Il varie suivant le taux des obligations. Puis les emprunteurs ont cet avantage de pouvoir unir leurs ressources pour obtenir de l'argent. La garantie des prêts devient plus large, plus vaste et inspire plus de confiance. Le propriétaire peut payer sa dette plus vite qu'il ne s'y était engagé par contrat, s'il le veut. Les coûts d'évaluation sont peu élevés, de même que les coûts d'administration.

## SUGGES RAPIDE

Ces associations, comme nous pouvons le voir par l'histoire, eurent un succès rapide et immédiat. L'état de l'agriculture s'améliora en peu de temps. En 1920 il y avait 23 de ces associations dans l'Empire allemand, et le montant des prêts s'élevait à la somme respectable en vérité de \$850,000,000. Le taux d'intérêt d'avant-guerre était de 4 pour cent seulement. Les obligations se sont presque toujours maintenues au pair, et même durant les guerres napoléoniennes, elles perdirent moins de valeur que presque toutes les autres obligations qui étaient alors sur le marché. En 1920 leur valeur avait dépassé le pair dans plusieurs provinces allemandes. L'Allemagne avait aussi en 1920 seize banques qui prêtaient sur hypothèque. Ces banques ne prêtaient pas seulement à des cultivateurs, mais de gros de leurs affaires consistaient en prêts à des cultivateurs. En 1913, sur un total de prêts qui s'élevait à \$800,000,000, la moitié avaient été faits à des fermiers, et le reste à des municipalités, gouvernements, etc.

Ces banques sont des institutions publiques. Les profits vont à l'autorité qui garantit les obligations. C'est elle ordinairement qui nomme les administrateurs. En temps ordinaire, ces banques servaient les besoins des petits fermiers d'une excellente manière, et fonctionnaient à l'avantage du prêteur et de l'emprunteur.

Enfin, il y a les banques d'épargne allemandes. Leurs prêts à des fermiers s'élevaient en 1913 à \$850,000,000. Dans quelques parties de l'Allemagne, ces banques servaient presque toute la communauté rurale. Ces institutions sont

des banques d'épargne garanties, établies et administrées par l'Etat. Les prêts atteignent la somme de \$4,000,000,000. Sur ces prêts, les banques prêtent des intérêts qui s'élèvent à 4 pour cent ordinairement. Les intérêts sur les prêts sont ordinairement plus élevés que dans le cas des premières associations agricoles, que nous avons mentionnées. Les épargnes du district où existent les banques et qui sont données à la banque en dépôts, servent aux prêts qui sont faits dans la même district.

L'avantage de ces banques est de favoriser l'épargne tout d'abord, et ensuite de prêter les fermiers d'une institution où ils peuvent obtenir facilement des prêts sur hypothèques. Ces institutions ressemblent beaucoup à la banque publique établie par le parti progressiste de l'Ontario lors de son passage au pouvoir.

Léo-Paul DESROSIERS.

## L'Union catholique des cultivateurs

(Suite de la première page)  
agricole. Les frais encourus par cette commission seront payés seulement par les corps représentés et non par le gouvernement comme on le désirait tout d'abord.

M. Arcand, délégué du Lac Saint-Jean, propose que le congrès demande au gouvernement d'accorder un crédit agricole pour les cultivateurs.

M. Brébel fait remarquer que le crédit agricole n'est pas fait pour boucher les trous et payer les vieilles dettes. Il veut le crédit agricole pour les jeunes cultivateurs.

M. LeMay, délégué de la paroisse de Saint-Jean, propose que les Caisse populaires puissent faire le plus de bien. Le crédit agricole à la portée de tous peut être dangereux.

Il ne faut pas trop élargir la facilité du crédit; le travail et l'économie sont toujours les moyens les plus sûrs.

M. Barré dit que même si le gouvernement voulait accorder un crédit agricole immédiatement, il ne pourrait le faire parce qu'il n'y a pas actuellement de système pratique. La commission proposée trouvera ce système.

M. Arcand tient à sa résolution malgré que certains délégués lui demandent de la retirer; on en vient à un arrangement: le congrès demandera au gouvernement de venir en aide aussitôt que possible aux colons du Lac St-Jean.

La proposition principale est alors adoptée unanimement.

Sur la demande des délégués du Lac St-Jean, le congrès adopte une résolution priant le gouvernement de construire le chemin de fer de ceinture du Lac St-Jean.

M. Brébel présente les résolutions du comité du commerce et de la production agricoles. Le comité demande de prier le gouvernement fédéral de nommer une commission qui s'occupera des débouchés commerciaux pour les produits agricoles.

Il voudrait aussi élever le tarif sur les fruits et le tabac qui ne vient pas de la province; il veut aussi une protection raisonnable pour les produits laitiers et les oeufs.

Il veut que l'on réduise le taux de transport par chemins de fer pour les denrées alimentaires, les animaux de race pure.

Le congrès adopte cette motion du comité.

M. Barré insiste sur la nécessité de la protection pour le tabac; il y a des droits d'accise mais pas de droits de douane.

## RESOLUTIONS

M. Richer, président du comité des résolutions, résume ces résolutions: on demande un taux de transport des marchandises préférentiel pour les produits agricoles; une loi définitive sur l'avance de l'heure; un congrès des coopératives locales, une loi pour protéger la personne qui a arrêté un colporteur; une loi pour protéger les fruits et le tabac de la police; que les frais soient payés par la province; que les lois du respect du dimanche et contre le blasphème soient respectées et appliquées; que les amusements payants soient prohibés le dimanche; que la circulation industrielle et commerciale soit prohibée sur les routes le dimanche; que des industries connexes à l'agriculture soient créées; que la fabrication du cidre soit permise aux propriétaires de vergers pour la vente extérieure et l'exportation; que les matières premières du pays soient travaillées au pays pour donner de l'emploi aux ouvriers; que la loi du paiement du lait gras soit amendée pour permettre aux fabricants de payer le prix qu'il veut dans les fabriques où on ne fabrique que du fromage; que l'on agrandisse le marché. Bonnes cours et que l'on en fasse un marché public.

M. Manceau, de Nicolet, est en faveur de la loi actuelle du paiement du lait suivant le gras et M. F. Byrne appuie cette loi, il demande de ne pas la changer.

M. Noisieux dit que huit comités locaux ont demandé de soumettre cette proposition, de faire amender la loi lorsqu'il s'agit de la fabrication du fromage. Les promoteurs de la résolution la retirent et sont applaudis.

M. Arsène Denis fait quelques remarques.

La paroisse du Sacré-Cœur, Rimouski, demande l'ouverture du marché des Antilles, une réduction du taux de fret pour les patates, un meilleur recensement agricole. Adopté.

Le congrès remercie les autorités militaires pour avoir mis le ménage à la disposition des congressistes; on vote des remerciements aux représentants des chemins de fer et de la presse.

L'abbé Meunier remet un travail à M. Ponton avec prière de le publier dans le Bulletin des Agriculteurs.

M. Gâtineau propose des remerciements aux organisateurs du congrès, à MM. Ponton et F. Létourneau: (applaudissements).

M. Barré, le président de l'Association, remercie les congressistes de leur attention et de leur travail, ainsi que M. le chanoine Roy, S. H. le maire et la cité de Québec.

## SUPPLIQUE

M. le chanoine Roy termine le congrès en lisant une supplique que l'Union Catholique des Cultivateurs présentera à S. S. Pie XI, supplique dont voici le texte:

Supplique au Souverain Pontife, pour la fête du règne social de Notre Seigneur.

Très Saint Père, Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les membres de l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec joignant leurs vœux à ceux de leur évêque, vous supplient de daigner, pour redresser dans les esprits les principes sauveurs de la souveraineté spirituelle de Jésus-Christ sur toutes les sociétés civiles et temporelles, pour réparer la gloire du Christ offensée, pour donner aux catholiques de nouvelles énergies dans l'accomplissement de leurs devoirs sociaux, instituer une fête liturgique, qui, sous le titre de *Jésus Christ roi universel des sociétés*, solennise les droits souverains du Christ sur les sociétés.

## HOMMAGES A HEBERT

La manifestation au monument Hébert, hier midi, avait un cachet particulier. Les deux mille délégués se rendirent en procession du manège militaire sur le parterre en face de l'hôtel de ville. Les abbés Meunier et Paradis, MM. J.-L. Cayouette, F. Davion, J. Tremblay, A. Labaume, A. Jeannotte, S. Daudelin portaient une superbe couronne de blé où apparaissait l'inscription suivante:

A Louis Hébert  
Hommages des agriculteurs de Québec.  
Nous connaissons tes labeurs,  
Nous apprécions tes efforts,  
Nous suivons ton exemple.

La foule chanta l'hymne national, puis M. le chanoine Roy présenta M. Louis Couillard, cultivateur de St-Pierre de Montmagny, descendant de Louis Hébert. Après avoir exprimé sa joie de voir les congressistes réunis auprès de Louis Hébert, M. Couillard parla du congrès actuel.

Pourquoi ce congrès? Pour étudier les maux de l'agriculture et des agriculteurs et chercher les remèdes. Il est temps que le cultivateur trop longtemps resserré dans des étroits moyens d'action connaisse sa force.

L'association professionnelle sera un des bons moyens, sinon le meilleur, pour donner aux cultivateurs leur juste place; elle arrive à temps alors que dans tous les pays on cherche à unir et à centraliser les forces individuelles vers un but commun.

Toutes les autres classes de la société sont unies et les cultivateurs sont seuls à ne pas utiliser ce puissant moyen de progrès. Que de bien pourrait faire l'Association par le contrôle de la vente, de l'achat des produits et sous-produits agricoles, que de bien elle ferait aux cultivateurs et au public en général.

M. Couillard dit l'importance de choisir un bureau de direction compétent, puis ajoute que l'Association arrive à temps pour enrayer la désertion des campagnes; elle pourra faire mieux appelés à la campagne à la jeunesse et pourrait diriger le trop plein des vieilles paroisses vers des centres nouveaux où, grâce à l'Association, les colons ne seraient pas isolés.

M. Couillard dit aussi l'importance d'une forte association pour exprimer aux gouvernements fédéral et provinciaux les justes besoins des cultivateurs et insiste sur la nécessité des marchés locaux.

Il rappelle que tous les cultivateurs doivent être abonnés à l'organe de l'Association, qu'ils ne peuvent pas se passer de la presse, qu'ils doivent en garder contre la politique. Les fondateurs de l'Association feront bien de définir la nature de leurs relations avec le Bulletin des agriculteurs.

M. Nap, Chevrier, de Rigaud, et le chanoine Roy disent quelques mots et la manifestation se termine par le chant de *O Canada*.

## SEANCE D'HIER APRES-MIDI

A la séance d'hier avant-midi, M. J.-F. Pouliot, avocat, rappelle le souvenir du curé de Labelle et loue le patriotisme du clergé. Il demande une égale justice pour les colons et les marchands de bois.

M. Frs Pouliot souhaite une longue vie à la nouvelle association formée en dehors de la politique. Il parle ensuite des lois faites à la Législature et cite une partie d'un article du juge Rivard, disant que nos lois sont mal rédigées et amendées trop vite.

M. Laurent Barré soulève un point d'ordre prétendant que ce n'est pas le temps de parler des lois, mais de colonisation. M. Pouliot explique que son but est de proposer la formation d'un comité auquel la Législature soumettra les projets de loi intéressant la classe agricole.

M. Pouliot remet alors son discours aux journalistes avec l'approbation des congressistes qui aiment mieux le lire dans les journaux.

Le juge Choquette, de la Cour des Sessions de la paix, rappelle ses débuts agricoles et exprime son désir de retourner sur la terre à la fin de sa carrière.

Il regrette que les représentants de l'autorité ne soient pas présents au congrès pour écouter les demandes et les suggestions des cultivateurs.

Le juge Choquette fait l'éloge des cultivateurs et les supplie de ne pas détester la campagne. Il dit les misères des villes, misères morales, misères physiques et matérielles.

La vie de campagne est plus heureuse que celle des villes.

Le juge dit le sort malheureux des jeunes filles et de jeunes hommes venus en ville. Il en voit beaucoup à la cour qu'il préside.

Gardez vos filles chez vous, dit le juge aux cultivateurs; ne les laissez jamais venir en ville sans guide sûr, sans savoir où elles vont.

Le juge se prononce en faveur des amusements à la campagne pour y retenir les jeunes gens, il veut plus d'enseignement ménager dans les couvents des campagnes.

Les délégués de l'Annonciation demandent que la prime de \$10.00 accordée pour chaque acre défriché soit donnée avant même que la loi soit votée. Le congrès adopte cette résolution ainsi que les ré-

solutions et les vœux du comité de colonisation.

Les congressistes se rendent ensuite au monument Hébert où M. Louis Couillard prononce une allocution. Le congrès se termine par une couronne de blé au pied du monument.

## L'ADOPTION DU BILL DES FRONTIERES

LES COMMUNES ANGLAISES EN ONT PASSE LA TROISIEME LECTURE HIER SOIR — ON PARLE D'ELECTIONS GENERALES PROCHAINES EN ANGLETERRE

Londres, 3 (S.P.A.) — La chambre des communes a adopté, hier soir, le bill des frontières irlandaises en troisième lecture par un vote de 251 contre 99. Le seul amendement qu'on a proposé au bill avait pour effet de limiter les pouvoirs de la commission à une simple rectification de frontière.

Les principaux orateurs ont été le secrétaire pour les colonies, M. J. H. Thomas, M. Lloyd George et M. Austen Chamberlain. M. Thomas a dit que le gouvernement ne permettrait pas aux partis d'en faire une question politique. M. Lloyd George a parlé de la nécessité de régler cette question d'après les engagements contenus dans le traité, si on voulait que la Grande-Bretagne ne soit pas accusée d'hypocrisie par les autres nations. M. Chamberlain a suggéré que le gouvernement paie les frais d'un déménagement des catholiques de l'Ulster dans l'Irlande du sud et des protestants de l'Irlande libre vers l'Ulster. M. Thomas n'a pas voulu engager le gouvernement sur cette question tout en admettant que la paix qu'on obtiendrait à ce prix serait une réelle économie.

La séance d'hier après-midi a été très violente. Sir Kingsley Wood a demandé si le premier ministre a l'intention de proposer qu'on augmente ses émoluments. M. MacDonal a répondu qu'il ne proposerait rien de semblable. Il laisse la chambre libre d'agir à cet égard. Sir Kingsley a alors demandé si le premier ministre, avant de prendre une telle décision, avait réfléchi sur le fait qu'il a dû recourir à une institution privée pour avoir un revenu assez élevé. Cette question a provoqué une tempête de protestations de la part des travaillistes. Ils ont lancé toutes sortes d'épithètes à Sir Kingsley et le chahut est devenu tellement aigu que le président de la chambre a dû intervenir et menacer la chambre qu'il ne continuerait pas la séance.

On parle de plus en plus d'élections imminentes. On affirme que le gouvernement sera défait et qu'on devra en appeler au peuple. Certains croient que le roi demanderait à M. Baldwin de former un ministère. Comme il est probable que ce dernier refusera, le roi interviendrait auprès de M. Asquith. Mais d'autres assurent que s'il était défait, M. MacDonal recommencerait une élection générale.

## Mort du Dr Wilfrid Huguenin

Nous apprenons la mort du Dr Wilfrid Huguenin, survenue hier à son domicile, 119 New Drummond Court, après une maladie de plusieurs mois. Le Dr Huguenin a succombé, à l'âge de 56 ans, à une angine de poitrine.

Il était né à Berthier d'un père français et d'une mère canadienne. Après avoir étudié la médecine à l'Université Laval de Montréal et ensuite à Paris il s'était occupé exclusivement de la gestion de ses affaires. Depuis quelques années il administrait aussi la succession Beaudry.

Il laisse sa femme, connue en littérature sous le nom de Madeleine (née Anne-Marie Gleason), directrice de la *Revue Moderne*, une fille, Madeleine, un frère, Albert, et une sœur, Mme Malcolm Mackenzie.

Les funérailles auront lieu demain matin à 9 heures à la basilique Saint-Jacques. Départ de la maison mortuaire à 8.45 heures.

Le Devoir offre ses vives condoléances à la famille en deuil.

## Les taxes municipales

L'impôt foncier de 1924 a rapporté dans les coffres du trésor municipal, jusqu'à date, la somme de \$9,422,949; cela représente 51 pour cent du montant total à percevoir. L'an dernier, la perception pour la même période avait donné \$8,424,859, soit 47 pour cent du montant total, ou un million de moins que cette année.

La journée d'hier a récolté la somme de \$2,014,058, qui représente l'acquittement de 3,603 comptes. Aujourd'hui la perception dépasse à même les \$600,000 après le dédoublement du courrier.

De gros paiements ont été effectués.

## AVIS LEGAUX

Province de Québec  
District de Montréal.  
No 3998.

Geo. Hall Coal and Shipping Corporation, demanderesse, vs W.-B. Gilmore, défendeur.

Le 13ème jour d'octobre 1924, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 50, rue Fort, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles et effets de ménage.

Conditions: ARGENT COMPTANT.  
J.-S. LAVERIE, H.C.S.  
Montréal, 2 octobre 1924.

Province de Québec  
District de Montréal.  
No 3999.

Geo. Hall Coal and Shipping Corporation, demanderesse, vs W.-B. Gilmore, défendeur.

Le 13ème jour d'octobre 1924, à 10 heures de l'avant-midi, à l'aveugle dudit défendeur, au no 52, rue Fort, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de plomberie, truck Ford, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.  
J.-S. LAVERIE, H.C.S.  
Montréal, 2 octobre 1924.



## Service de TRAINS PAR EXCELLENCE

|                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MONTREAL-TORONTO</b><br>Dép. Montréal à 10.00 a.m. (L'International Limited) 7.30 p.m., 10.00 p.m. et 11.00 p.m. tous les jours.                                           | <b>MONTREAL-DETROIT-CHICAGO</b><br>Dép. Montréal à 10.00 a.m. (L'International Limited) et 11.00 p.m. tous les jours.                              |
| <b>MONTREAL-BUFFALO</b><br>Dép. Montréal à 10.00 a.m. (L'International Limited) et 11.00 p.m. tous les jours (wagon-lit direct pour Buffalo au train de 11.00 p.m.).          | <b>MONTREAL-HAMILTON-LONDON</b><br>Dép. Montréal à 10.00 a.m. (L'International Limited) et 11.00 p.m. tous les jours.                              |
| <b>MONTREAL-OTTAWA</b><br>Dép. de Montréal (Gare Bonaventure) à 8.15 a.m., 4.30 p.m., 6.40 p.m., 10.15 p.m. tous les jours. De la Gare du Tunnel, 1.15 p.m. dimanche excepté. | <b>MONTREAL-COCHRANE-WINNIPEG-VANCOUVER</b><br>Dép. Montréal à 10.15 p.m. tous les jours pour North Bay, Timmins, Cochrane, Winnipeg et Vancouver. |

Wagons-observatoire, wagons-salon et wagons-restaurant sur trains de jour; wagons-lits avec salons aux trains de nuit. Des wagons-lits "Club" avec compartiments sont attachés aux trains de 10.00 p.m. et 11.00 p.m. pour Toronto, Hamilton et London.

**CANADIAN NATIONAL RAILWAYS**  
LES TRAINS SONT A L'HEURE NORMALE DE L'EST  
Pour tous renseignements, réserves de places, s'adresser au Bureau des Billets en Ville  
239 RUE SAINT-JACQUES  
Téléphone Main 3620

## Le "DEVOIR" compte sur vous...

Vous avez certainement besoin d'impressions soignées: cartes d'affaires, cartes de visite, cartes de faire-part, cartes et tributs mortuaires, remerciements, convocations, programmes, menus, adresses, en-têtes de lettres et d'enveloppes, circulaires, etc.

Nous sommes en mesure de vous faire ces travaux d'un façon artistique, rapide et à bon compte.

Nous mettons à votre service une équipe de maîtres-ouvriers en art typographique — Voyez-nous ou téléphonez: notre représentant passera chez vous.

## Le "DEVOIR"

336, rue Notre-Dame Est . . . Tél. Main 7460

## AVIS

AVIS est par la présente donné que la Commission constituée pour étudier le système scolaire de l'île de Montréal siégera en assemblée publique lundi, le 6 octobre, à 10 heures du matin, à l'Ecole technique de Montréal, 70, rue Sherbrooke, ouest, et

## CALENDRIER

Demain: SAMEDI, 4 octobre 1924.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, confesseur.

Levier du soleil, 6 h.  
Coucher du soleil, 5 h. 37.  
Levier de la lune, 8 h. 24.  
Coucher de la lune, 9 h. 54.

Levier du soleil, 5 h. 56.  
Coucher du soleil, 5 h. 43.  
Levier de la lune, 8 h. 52.  
Coucher de la lune, 7 h. 28.

# LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier.

## DEMAIN

BEAU ET CHAUD

MAXIMUM ET MINIMUM  
Aujourd'hui maximum 65.  
Minimum 45.  
Même date l'an dernier, 65.  
Même date l'an dernier, 45.  
BAROMETRE  
8 heures a.m. 10.25, 11 heures a.m. 10.27.  
1 heure p.m. 10.25.  
Chiffres fournis par la maison L.-H. de  
Meise, 3004, Saint-Denis.

## Pour préparer le programme de la conférence sur le désarmement

Le conseil de la Société des nations tiendra une réunion spéciale le 15 octobre probablement à Genève.

Genève, 3 (S. P. A.). — Le conseil de la S. D. N. a décidé aujourd'hui de tenir une réunion spéciale le 15 novembre, probablement à Genève, pour préparer le programme de la conférence sur la réduction des armements.

Le conseil ne s'assemblera peut-être pas tel qu'il est constitué actuellement, mais chacun des dix Etats qui y sont représentés désigneront des représentants qualifiés pour discuter un tel programme.

On ne croit pas qu'il soit possible de tenir cette conférence avant l'automne 1925, parce qu'il est probable que l'on puisse faire tenir le questionnaire aux différents gouvernements avant la fin de l'année, alors que la plupart des parlements seront à l'étude du protocole lui-même.

On craint que la crise politique qui s'annonce en Grande-Bretagne ne résulte en une élection générale. Dans les milieux britanniques, on semble croire que l'arrivée au pouvoir des conservateurs sera un danger pour le protocole, parce qu'il dépend surtout de la Grande-Bretagne.

### L'OPINION DE LA PRESSE JAPONAISE

Tokio, 3 (S. P. A.). — La presse japonaise favorise généralement le protocole de sécurité et d'arbitrage que la commission du désarmement a adopté il y a quelques jours à Genève. Ces journaux affirment que c'est une victoire diplomatique pour le Japon.

Le journal indépendant *Kokumin Shimbun* affirme que cette entente est un progrès vers la réalisation de

l'égalité des races que proclame le Japon.

Le *Jiji Shimpō*, une autre feuille indépendante, dit que le but des délégués japonais en s'opposant au protocole proposé par M. Benès n'était pas de soulever la question d'immigration au Canada, en Australie et aux Etats-Unis.

Le *Nichi Nichi* dit que les Japonais, en faisant une telle demande, ont sauvé la S. D. N. parce qu'ils l'ont empêché de devenir purement une organisation européenne.

### TOKIO RESERVE SA DECISION

Tokio, 3 (S. P. A.). — En attendant que le Japon se décide, la question d'adoption du protocole d'arbitrage et de sécurité n'est pas terminée. Quoique le gouvernement japonais soit content d'apprendre que la S. D. N. a adopté les opinions qui s'expriment le baron Adachi, le gouvernement se réserve la décision finale concernant la ratification. Il veut, auparavant, étudier attentivement le sujet avant d'adopter une décision définitive. Ce sont là les opinions des milieux officiels.

On semble croire possible aujourd'hui que les intérêts japonais en Chine soient un plus grand facteur de la décision du Japon concernant le protocole que la question d'émigration.

### L'ATTITUDE DE L'Australie

Melbourne, 3 (S. P. A.). — Le premier ministre d'Australie, M. Bruce, à la Chambre des représentants aujourd'hui, a dit que l'Australie ne prendra aucune position spéciale à l'égard du protocole de sécurité et d'arbitrage s'il ne porte pas atteinte aux droits du pays.

## M. Firmin Létourneau élu secrétaire trésorier de l'Union des cultivateurs

Le siège social de la nouvelle association sera aux bureaux du "Bulletin des agriculteurs" — L'union demande que ce journal continue à l'appuyer.

Québec, 3 (D.N.C.). — M. Firmin Létourneau, rédacteur au "Bulletin des agriculteurs" a été élu secrétaire-trésorier du bureau central de l'Union catholique des cultivateurs de la province de Québec.

Le siège social de la nouvelle union sera à Montréal aux bureaux du "Bulletin des agriculteurs", 3 Notre-Dame Est.

M. Létourneau a fait ses études à l'Ecole normale Laval de Québec et à l'Institut agricole d'Okla. Il est

bachelier en sciences agricoles et ancien professeur à l'Ecole d'agriculture d'Okla.

A une assemblée du bureau de direction de la nouvelle union des cultivateurs tenue hier soir à Québec M. J.-A. Proulx a proposé appuyer M. Albert Lamarche — "Que l'Union catholique des cultivateurs issue du congrès agricole tenu à Québec les 1er et 2 octobre, demande au "Bulletin des agriculteurs" de lui continuer son loyal appui.

### Les autos aux E.-U.

Washington, 3 (S. P. A.). — L'Association Automobile Américaine, se basant sur le compte rendu semestriel du *United States Bureau of Public Roads*, a annoncé que le nombre des véhicules automobiles inscrits dans la totalité des Etats-Unis, pendant le premier semestre de 1924, s'élève à 15,552,077, soit une augmentation de 20 pour cent sur la période correspondante de l'année passée.

Pendant le premier semestre de la présente année, il a été enregistré 13,645,726 voitures de tourisme, 1,831,405 camions et 74,946 taxis, autobus et automobiles de louage. Dans quatre des Etats-Unis, il a été enregistré, du 1er janvier au 1er juillet 1924, plus d'un million de véhicules automobiles. L'Etat de New-York en a enregistré 1 million 235,362; la Californie, 1,184,015; l'Ohio, 1,160,000; la Pensylvanie, 1,085,285.

### En Guadeloupe

Paris, 3 (S. P. A.). — Les dissensions politiques en Guadeloupe, qui ont occasionné dernièrement une série d'attentats commis avec des bombes, semblent augmenter et M. Daladier, ministre des colonies, hâte la venue du gouverneur, M. Jodelin Robert, appelé à Paris pour faire un rapport sur la situation dans la Guadeloupe.

La convocation du gouverneur Robert à Paris a été masquée par une réunion convoquée aux autres gouverneurs de la Guyane et de la Martinique, afin qu'on ne l'interprète pas comme un rappel du gouverneur. Comme le gouverneur Robert sera remplacé temporairement, M. Daladier reçoit un grand nombre de protestations, ce qui ajoute encore à la difficulté de la situation.

### Pas d'épidémie

Le docteur Boucher, directeur du service municipal de Santé, déclare qu'aucune épidémie de dysenterie ne sévit à Montréal du moins, à sa connaissance. Le docteur Boucher a ajouté que les cas rapportés dernièrement ne sont pas plus nombreux que d'habitude, de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer.

### Nouveau géolier de la prison de Joliette

Québec, 3 (D.N.C.). — M. Joseph Desrochers, de Joliette, a été nommé géolier de la prison de Joliette, en remplacement de M. Chaput, décédé.

## M. ED. DUFRESNE EST MORT HIER

IL ETAIT PERCEPTEUR CONJOINT DU REVENU PROVINCIAL, AVOIR ETE HOTELIER PENDANT LONGTEMPS

Les Trois-Rivières, 3. (D.N.C.) — M. L. Edmond Dufresne, percepteur conjoint du revenu provincial, un des plus anciens citoyens de notre ville, dont il fut échevin durant trois termes à différentes époques, est décédé hier soir, après trois jours de maladie seulement.

M. L. Edmond Dufresne appartenait à une des vieilles familles de notre région. Lui-même naquit aux Trois-Rivières le 13 septembre 1855. Il était fils de Joseph Dufresne et de Marguerite Gauthier. Il fit ses études à l'Académie des Frères des Ecoles Chrétiennes de notre ville. Il fut propriétaire de l'hôtel Dufresne, détruit par un incendie en 1890. Il s'intéressa beaucoup à la politique municipale et à trois reprises il fut élu échevin de notre ville.

Il avait été nommé percepteur conjoint du revenu provincial il y a deux ans. Survivant à M. L. Edmond Dufresne, son épouse Mme Dufresne, trois fils, MM. Paul, Léon et Robert Dufresne, trois filles, Mmes Mariette, Lucette et Yvette Dufresne, deux frères, MM. Arthur et Isidore Dufresne, de notre ville, trois sœurs, Mme Pierre Bonvouloir, de Holyoke, Mass., Napoléon Girard, des Trois-Rivières, et Mme P. Blondin, de Waterbury, Conn.

## L'ANALYSE DU PROTOCOLE

Genève, 3. (S.P.A.). — Le protocole de sécurité et d'arbitrage, dont le nom officiel est "Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux", est composé d'un préambule et de 21 clauses. Dans le préambule, on fait remarquer que l'un des buts de ce document est de réaliser le plus possible la réduction des armements tout en assurant la sécurité nationale et l'application en commun des obligations internationales.

Les clauses les plus importantes sont celles qui expliquent et renforcent le pacte de la S.D.N., qui prévoient une méthode pour définir l'agresseur et pour l'arbitrage de tous les différends.

L'article II dit que tous les Etats signataires s'engagent à ne recourir à la guerre avec aucun membre de la Société, ni contre un Etat qui acceptera le protocole, à moins qu'il ne se défende contre une agression ou qu'ils n'agissent de concert avec la S.D.N. elle-même.

Pour l'article III, les signataires s'engagent à accepter l'arbitrage obligatoire d'après la clause d'arbitrage de la Cour internationale de Justice.

L'article IV complète l'article IV du pacte de la Société concernant l'arbitrage. Si les parties ne se sont pas entendues d'après cet article du pacte, l'article IV du protocole prévoit la formation d'une commission d'arbitrage et les méthodes à suivre pour atteindre ce but. Les Etats signataires s'engagent à suivre les décisions des arbitres. On pourra appliquer les sanctions aux Etats qui ne se soumettront pas à ces décisions.

L'article VII prévoit que les Etats n'augmenteront pas leurs armements avant de soumettre le différend à l'arbitrage et pendant l'arbitrage. La Société observera les Etats intéressés afin de prévenir toute augmentation des armements pendant cette période.

L'article IX recommande l'établissement de zones démilitarisées. L'article X définit l'Etat agresseur. C'est tout Etat qui commence la guerre en violant le pacte de la Société et le protocole lui-même. La violation des règles concernant les zones démilitarisées constitue aussi un cas d'agression. En cas d'hostilité, s'il est impossible au conseil de la Société de déterminer quel est l'agresseur réel, il exigera des belligérants une déclaration d'armistice.

L'article déclare que les Etats signataires doivent participer aux sanctions contre un Etat agresseur dès que le conseil le leur aura demandé. Les sanctions qu'on emploiera sont définies dans l'article XVI du pacte de la S.D.N.

L'article XIII demande aux Etats de faire connaître au conseil le nombre total des hommes et des armes qu'ils pourront fournir pour appliquer les sanctions. Cet article permet aussi les ententes militaires régionales.

L'article XVI est important pour les Etats qui ne sont pas membres de la S. D. N. En cas de guerre entre un Etat de la S. D. N. et un ou plusieurs qui ne sont pas membres, on demandera à ces derniers de se soumettre aux conditions de l'article XVII du pacte concernant le règlement pacifique des conflits. S'ils refusent, les membres de la Société leur appliqueront les sanctions telles que définies dans l'article XVI du pacte.

Les autres articles se rapportent à la prochaine conférence de désarmement.

## M. Davis attaque M. Mellon

Frederick, Md., 3 (S.P.A.). — M. John W. Davis, en commençant sa dernière tournée électorale pour la présidence, a dirigé directement ses attaques contre M. Andrew W. Mellon, secrétaire du trésor et président de l'Aluminum Company d'Amérique.

## M. BRODEUR N'A PAS COMPARU

IL AVAIT ETE ASSIGNE PAR L'E. CHEVIN DUBREUIL POUR CE MATIN, MAIS NE S'EST PAS PRESENTE. UN ECHO DE L'ASSEMBLEE DU CLUB DE MAISONNEUVE

M. A.-A. Brodeur devait comparaître ce matin pour subir un interrogatoire on *discovery* relativement à l'action en dommages pour un montant de mille dollars qu'il a intentée contre M. E. Dubreuil. Ce dernier avait déclaré à l'assemblée du club Maisonneuve que M. Brodeur, bien qu'il eût des documents dans ses tiroirs se refusait à laisser faire l'enquête sur la police. M. Brodeur a prétendu que ces allégations étaient de nature à lui faire un tort considérable et injustifié.

M. Dubreuil a présenté en Cour de pratique une motion pour obtenir d'interroger M. Brodeur sur les faits et articles, ce qui lui a été accordé. L'interrogatoire devait avoir lieu ce matin. M. Brodeur n'a pas comparu. En conséquence, un subpoena lui sera envoyé pour l'assister à se présenter à une date déterminée, sans quoi il sera passible de *regle nisi*, pour mépris de cour.

## L'insomnie peut être un délice

Madame Rebecca demande à son époux qui, ne pouvant fermer l'oeil, se promène dans la chambre, agité, lapaque :

— Que ne dormez-vous? Il est fort tard.

— Vous en parlez à l'aise, Madame. Je dois à Samuel cinq mille dollars. Le billet tout échoué, demain, je n'ai que mille dollars en banque.

— Mais, reprit Mme Rebecca, grosse femme, mais fin mouche, mais allez donc le dire à Samuel et... et c'est lui qui ne dormira pas.

L'insomnie est un supplice comme les Chinois à l'inventé de crainte n'en purent jamais trouver, mais on trouve au SERVICE DE LA LIBRAIRIE DU DEVOIR le moyen de changer ce supplice en délice et en plaisir.

Prenez l'un des livres suivants: non seulement vous ne dormirez pas, mais vous ne voudrez pas dormir et votre insomnie vous fera savants :

AUX GLACES POLAIRES, par le R. P. Duchaussois, couronné par l'Académie française, volume illustré à profusion, édition très soignée \$1.10 franco.

MES SOIXANTE ANS D'APOSTOLAT, par Mgr Grouard, pages palpitantes d'intérêt sur l'histoire de l'Église, grand succès de librairie, \$1.35 franco.

PIECES DE THEATRE par l'abbé Louis Belhém, tout ce qu'il faut savoir sur les auteurs contemporains et leurs oeuvres, \$1.00 franco.

Prière d'adresser les commandes au SERVICE DE LA LIBRAIRIE DU DEVOIR. Payer par mandat ou par chèque ou par mandat de la S. D. N. 336 Notre-Dame est, Montréal.

On livre en ville pour les commandes par téléphone contre remboursement sans frais supplémentaires, Main 7460.

## Feu M. William Tracy

CET AVOCAT DE SHERBROOKE VIENT DE SUCCEMBER A UNE MALADIE DE PLUSIEURS MOIS

Sherbrooke, 3. (D.N.C.). — M. William Cahill Tracy, avocat, est décédé, hier, à sa résidence, rue Ball, après une maladie de plusieurs mois.

M. Tracy était né en 1875. Il avait fait ses études à l'Académie de Sherbrooke et au séminaire St-Charles Borromeo et son droit à l'Université Laval de Montréal. Admis au barreau en 1910, il ouvrit une étude à Sherbrooke et se fit remarquer dans plusieurs causes criminelles.

M. Tracy fut l'interprète officiel au Palais de justice, plus récemment il fut nommé avocat de la Couronne.

M. Tracy était maître de chapelle à St-Patrice. Il fut également président de l'Association libérale du comté de Sherbrooke.

Ses funérailles auront lieu demain.

## Les importations aux Etats-Unis

Washington, 3 (S.P.A.). — Les importations aux Etats-Unis pendant le mois d'août se sont élevées à \$234,629,899, une diminution de \$20 millions 408,074 sur les importations des mois correspondants de l'année dernière, tandis que les exportations ont atteint \$330 millions 895,725, augmentation de \$19 millions 929,834 sur le mois d'août 1923.

## Tués au pont de la Grande Anse

Barachois, Gaspé, 3 (D.N.C.). — Avec M. Gaudet, inspecteur de pêcheries pour le gouvernement, se sont tués M. Willie Mahony et Madame Willie Sainte-Croix. Le chauffeur de l'automobile où étaient les trois victimes a perdu le contrôle de l'auto sur le pont de la Grande Anse, à quinze milles de Gaspé, et le véhicule est tombé en bas du pont. Les malheureux n'ont été retrouvés que le lendemain matin à la lumière du jour.

## LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

M. TERREAU NOUS ANNONCE QU'UNE EQUIPE DE CENT CINQUANTE HOMMES EST OCCUPEE A LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE

Les travaux de reconstruction de l'hôtel de ville se poursuivent lentement depuis deux mois; mais ils se poursuivent quand même, nous a déclaré, ce matin, M. H.-A. Terreau, directeur des travaux publics de la ville. Actuellement, une équipe de 150 hommes est occupée à l'exécution des travaux déjà accordés, comme celui de la plomberie, de l'électricité, de la ventilation et aussi du dernier contrat pour les travaux d'intérieur, le marbre, les planchers, les cloisons, les décorations, etc.

Bien que le dernier contrat ne soit pas encore signé, c'est une formalité qui ne peut arrêter les travaux, dit M. Terreau, parce que le conseil nous a autorisé à faire les travaux. Les entrepreneurs ont une quarantaine de semaines pour exécuter les travaux, à partir de l'ordre donné par le conseil municipal.

La preuve que les travaux se poursuivent, dit M. Terreau, c'est que la ville a déjà payé une quarantaine de mille dollars pour les travaux accomplis par la compagnie Quinlan, Robertson et Janin. Le contrat de cette dernière est de \$909,000. Nous avons d'autres réquisitions des entrepreneurs que nous payons continuellement; et nous le ferons jusqu'à ce que nous ayons épuisé les crédits autorisés de \$1,200,000.

L'ensemble des contrats de la reconstruction s'élève à \$1,800,000, soit \$600,000 de plus que l'emprunt accordé. Le comité exécutif pourra puiser à même les revenus généraux pour combler cet écart, ou recourir à un nouvel emprunt.

## Mgr Lavelle bénira le "De Grasse" demain matin

New-York, 3. (Spécial au Devoir). — Mgr Michel Lavelle, curé de la cathédrale St-Patrice de New-York, accompagné de Mgr Stephen Donahue, secrétaire de son Eminence le cardinal Hayes et d'autres dignitaires ecclésiastiques bénira, demain à 11 heures, le *De Grasse*, nouveau paquebot de la Compagnie générale transatlantique. La cérémonie aura lieu dans le grand salon du navire.

## Mort d'un grand médecin français

Paris, 3 (S. P. A.). — Benjamin-Auguste Broca, membre de l'Académie de médecine et chirurgien éminent, est mort ce matin.

Il était né en 1859. Il était le fils de Paul Broca, professeur à la Faculté de médecine, et petit-fils de Lugol, de l'hôpital St-Louis.

Auguste Broca était professeur à la Faculté de médecine de Paris et chirurgien à l'hôpital des Enfants-Malades. Il appartenait à de nombreuses sociétés médicales. Il a étudié particulièrement la chirurgie du cerveau et la chirurgie infantile.

## M. King à Winnipeg

Winnipeg, 3 (S. P. A.). — Le maire de Winnipeg a reçu officiellement M. MacKenzie King hier. Dans sa réponse, ce dernier a dit que nous devons résoudre plusieurs problèmes difficiles, mais qu'on y parviendrait grâce à l'assistance mutuelle et à la bonne volonté. Il a dit que l'esprit d'humanité est essentiel. Il a parlé de l'importance des ressources naturelles et il croit que le pays commence à voir où réside la solution de nos grands problèmes matériels. La richesse de nos ressources est immense. Tout ce qu'il faut, c'est de les développer par le travail et le capital.

## Toronto peut-elle vendre de la gazoline?

Toronto, 3 (S.P.A.). — Hier, l'échevin Pearce a assuré le bureau de contrôle qu'il est possible d'obtenir de la gazoline, tous frais payés, à Toronto, pour le prix de 14-12 à 16 sous le gallon impérial. Il a suggéré que la ville vende de l'essence aux détaillants indépendants afin de forcer le trust qui contrôle ce produit à baisser ses prix. Cet échevin prétend qu'on pourrait facilement vendre de la gazoline au détail, au prix de 22 sous le gallon. Le bureau de contrôle demandera au contentieux s'il peut pratiquer un tel commerce.

## Le carillon de Verdun

On a commencé hier à monter dans leurs clochers les dix-huit cloches du nouveau carillon de la paroisse Notre-Dame de Sept Douleurs de Verdun. La dernière sera hissée cet après-midi. Le mécanisme électrique qui les mettra en branle ne fonctionnera pas avant quelques jours. Dimanche prochain, cependant, le nouveau carillon, mû à bras, annoncera les offices.

## Aux funérailles de M. Simard

M. Honoré Mercier, ministre provincial, est parti ce matin pour Ville-Marie pour assister aux funérailles de M. Téléphore Simard, député de Temiscamingue, qui mourut hier matin. M. Mercier représentera officiellement le gouvernement provincial.

## La compagnie Marconi établira un immense poste de radio à Yamachiche

Son représentant a déjà acheté une lisière d'un mille carré sur la rive du Saint-Laurent — On y érigera trois grosses tours et probablement une fabrique d'appareils radio-téléphoniques.

Les Trois-Rivières, 3. (D.N.C.). — La compagnie "The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Ltd." vient, par l'intermédiaire de M. Ralph E. Allan, de la société Greenshields, Greenshields et Cie, de Montréal, de faire l'acquisition de lots situés sur la rive du St-Laurent à Yamachiche et d'une étendue d'environ un mille carré, pour l'installation d'un immense poste de radio qui reliera Montréal à plusieurs autres centres, encore inconnus, de la province de Québec. La compagnie fera ériger trois tours gigantesques et par la suite établira probablement un usine pour la fabrication d'appareils de radio.

M. Allan a consacré deux semaines à acquiescer les lots nécessaires. Il en coûtera, dit-il, de \$80,000 à \$90,000 à la compagnie Marconi pour payer les lots qui lui ont vendus trente-huit propriétaires de la

paroisse de Yamachiche. Hier, il a réglé le cas de plusieurs de ces vendeurs à qui il a remis la somme de \$30,000. M. Allan assure que les paiements seront entièrement faits à la fin de la semaine prochaine. D'ici là, il devra faire des recherches pour vérifier les titres sur les lots dont la compagnie vient de faire l'achat.

Ensuite, les ingénieurs viendront faire les mesurages nécessaires à l'installation de trois tours d'acier dont la construction commencera aussitôt après. M. Allan dit que c'est l'intention de la firme "Marconi Wireless" d'employer des gens de Yamachiche aux travaux considérables qu'elle va entreprendre.

Le site a été choisi sur le bord du fleuve et sur un terrain plat traversé par aucune voie ferrée afin d'éviter toute interférence des ondes radiographiques.

## Gambino, Frank et Valentino n'ont cautionné pour personne

M. René Bauset, greffier de la cité de Montréal, a comparu ce matin devant le juge Coderre. Il a produit de nombreux documents et entre autres une déclaration assermentée de M. Bolduc, chef du greffe de la Cour du recorder, qui déclare que depuis 1920 lors de son entrée en fonction, il n'a jamais eu connaissance que Gambino, Frank et Valentino aient cautionné pour qui que ce soit, sauf en une occasion où Gambino, accusé d'avoir volé des couteaux, avait fourni un cautionnement minime personnel. Il y a au greffe 98,000 dossiers entrés depuis le 1er septembre 1918. De cette date jusqu'à aujourd'hui, 531 agents de police ont été engagés.

Le juge va assigner les témoins qui comparaitront devant la commission d'enquête, aujourd'hui et demain.

## Dernière entrevue de M. MacDonald avec Zagloul-pacha

Londres, 3 (S.P.A.). — M. MacDonald et Zagloul-pacha ont de nouveau conféré ce matin sur la question du Soudan. Les deux premiers ministres se seraient entendus et leur conférence servirait de base aux négociations futures pour le rappel des troupes du district du Caïre et du système de communications impériales en Egypte.

Après la conférence de ce matin, Zagloul a déclaré n'avoir fait aucune demande au premier ministre britannique mais que ce dernier a approuvé ses suggestions. Il partira pour l'Egypte ce soir. Il est probable qu'il soumettra le résultat de ses négociations au parlement égyptien en novembre.

## Grosse offensive contre Shanghai

Shanghai, 3 (S.P.A.). — Le gouverneur militaire du Kiang-Sou commencera une offensive générale demain. Il fera de nouveau un grand effort pour s'emparer de Shanghai. C'est ce qui ressort d'un télégramme reçu aux quartiers généraux du Tché-Kiang. Le gouverneur de Kiang-Sou aurait renseigné le gouvernement central, son allié, sur ses intentions à cet égard.

Les quartiers généraux du Tché-Kiang prétendent que le gouverneur militaire de Kiang-Sou a dû reculer ses quartiers généraux parce que deux de ses bataillons se seraient mutinés dans le secteur d'ing.

## La Belgique ne s'opposera pas à l'Allemagne

Bruxelles, 3 (S.P.A.). — Le ministre allemand à Bruxelles a remis au gouvernement belge le mémoire concernant l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N. En réponse, le premier ministre Hymans a dit que son gouvernement ne s'opposera pas à l'admission de l'Allemagne dans la Société. Il a fait remarquer, pour ce qui concerne la Belgique, qu'il serait inopportun que l'Allemagne soulevât la question de la responsabilité de la guerre.

## Le Japon et la Chine

Tokio, 3. (S.P.A.). — Hier, le ministre des affaires étrangères, le baron Kijuro Shidehara, a réitéré le Kijuro du gouvernement japonais concernant la Chine. Il a affirmé que le Japon n'interviendrait pas et qu'il espère que les autres gouvernements agiront de la même manière.

## M. James Logan refuse

Paris, 3 (S. P. A.). — James A. Logan a refusé définitivement le poste de cinquième membre de la commission de réparations. On le lui avait offert d'une manière non officielle. C'est le poste qui, d'après le plan des experts, doit être occupé par un citoyen américain.

## Capture de Tchien-Ping

Londres, 3. (S.P.A.). — Une dépêche de Moukden annonce officiellement que les troupes de Mandchourie ont capturé la ville de Tchien-Ping. Plus de 150 ennemis auraient été tués, 1,000 blessés et 300 prisonniers. On aurait aussi pris douze canons de campagne et une grande quantité de munitions. L'avance vers le sud se continue.

## Une délégation du Hedjaz à Moscou

Moscou, 3 (S. P. A.). — L'agence officielle Rosta annonce qu'une délégation diplomatique du Hedjaz est arrivée ici.

## Le bill des frontières

Londres, 3 (S. P. A.). — Le bill de la commission des frontières irlandaises a subi sa première lecture à la Chambre des lords aujourd'hui. Le marquis de Salisbury a fait remarquer que plusieurs lords désirent se prononcer sur la question. Il a suggéré que le débat sur la seconde lecture ait lieu mardi ou mercredi. Le lord chancelier a accepté cette proposition, au nom du gouvernement.

## Décès

RUEUVIN. — En cette ville, le 2 octobre, le docteur Wilfrid A. Rouvion, âgé de 56 ans, époux d'Anne-Marie Gleson (en littérature, Madeleine). Funérailles à 9 heures à la basilique St-Médard. Le cortège ira à la messe à 10 heures, à la messe à 11 heures, à la messe à 12 heures, à la messe à 13 heures, à la messe à 14 heures, à la messe à 15 heures, à la messe à 16 heures, à la messe à 17 heures, à la messe à 18 heures, à la messe à 19 heures, à la messe à



## La préparation des patinoires

LE SERVICE DES RECREATIONS FAIT UN APPEL AUX INTERESSES POUR LUI ADRESSER LEURS REQUETES SANS PLUS TARDER

Le surintendant des récréations publiques de la ville se préoccupe en ce moment de l'organisation de patinoires pour l'hiver; il s'y prend à l'avance, afin que tout le monde soit bien servi, et fait un appel à tous les intéressés.

"Comme par les années passées, nous a-t-il déclaré, les patinoires publiques seront construites suivant deux plans différents: (a) patinoires publiques construites en terrain public, et (b) patinoires semi-publiques et gérées exclusivement par des associations ou des clubs quelconques avec l'aide de la ville.

"Le service des récréations construira l'hiver prochain, un total de dix patinoires distribuées sur huit terrains de jeux, comme suit: square Papineau, 150 x 50 pieds; parc Lafontaine, deux patinoires, dont une de 100 x 80 pieds et la seconde, de 160 x 80 pieds; parc Jeanne-Mance, deux patinoires également, dont l'une de 200 x 110 pieds, et la seconde de 150 x 75; square Dufferin, 135 x 90 pieds; square Richmond, 100 x 80 pieds; square Gallie, 125 x 65; parc Saint-Patrice, 125 x 65; Saint-Henri, 150 x 78.

Le public sera admis sur ces patinoires tous les jours le dimanche inclus, de 2 h. 30 à 5 h. 30 de l'après-midi, et de 7 h. à 10 heures, le soir. Pres de chacune, il y aura un kiosque chauffé.

Les patinoires publiques étant insuffisantes, la ville consentira à en établir d'autres, aux conditions suivantes:

(a) qu'il n'y ait pas plus d'une patinoire par quartier, et aucune dans les quartiers où il y a une patinoire municipale déjà établie; (b) que le terrain sera choisi par l'association, le club, ou le groupe de jeunes gens qui désireront avoir une patinoire, le terrain ne devant pas contenir moins de 10,000 pieds carrés, soit à peu près 75 x 150 pieds; (c) que la ou les patinoires appartiendront à la cité, on devra se procurer la permission de s'en servir en faisant la demande par écrit; (d) que le terrain appartiendra à un propriétaire, on devra aussi se procurer la permission de s'en servir en faisant la demande au propriétaire lui-même, qui, dans une formule que le service des récréations fournira spécialement à cette fin, donnera gratuitement l'usage de son terrain pour l'érection d'une patinoire; (e) que les requérants s'engageront à entretenir la patinoire en bon état, de la surveiller et de l'administrer à leurs frais et dépens.

Et la ville en retour fournira l'eau à l'aide du service des incendies et le service de la voirie enlèvera la neige, mais seulement après les tempêtes; le service de l'incinération apportera les cendres là où les requérants en auront besoin, soit pour niveler le terrain ou pour faire l'élevage artificiel destiné à retenir l'eau dans les limites de la patinoire; mais la ville ne fournira pas le bois pour la construction de la cloison limitative. Si toutefois on en avait besoin, on devra s'en procurer ailleurs. Cependant, il n'est pas absolument nécessaire de construire une cloison, si la patinoire n'est pas destinée au saut, car une élévation artificielle faite de cendres, de terre et de sable, est tout à fait suffisante pour retenir l'eau d'une simple patinoire.

En plus de la construction de ses propres patinoires et de l'aide qu'elle accorde gratuitement aux

citoyens, la ville contribuera à l'érection des patinoires dans les cours des écoles et des associations philanthropiques de la manière suivante: elle fournira l'aide du service des incendies pour arroser la patinoire, et l'aide du service de la voirie pour enlever la neige. Le bois, les kiosques chauffés, l'éclairage, les outils, tels que balais, pelles, grattoirs, ne seront pas fournis par la ville en aucune circonstance.

## Il y a dix ans

LE DEVOIR DU 3 OCTOBRE 1914

M. Henri Bourassa, dans un premier Montréal, établit le contraste entre les gens qui pensent et ceux qui agissent. Le Devoir a tenu, depuis le commencement de la guerre, une ligne de conduite absolument conforme aux principes qu'il a toujours défendus.

Reproduction d'un article de la *British Review* de Londres, août 1914 sur le nationalisme de M. Bourassa.

Me J.-J. Beauchamp est nommé rapporteur en chef des rapports judiciaires de Québec à la place de feu W.-C. Languedoc, c.r.

## Les cours de M. J.-B. Lagacé

M. J.-B. Lagacé commence ce soir à huit heures à l'Université de Montréal son cours sur l'histoire de l'art. Il traitera de la renaissance flamande, de Van Dyck à Rubens. Le public est invité.

## Les cours de philosophie à l'Université

Ce soir à 7 h. 30. Histoire, prof. Forest: Courant intellectueliste avant Kant, II.

8 h. 30. Droit naturel, prof. Jasmin. Droit de propriété, II.

Cours spécial. Demain à 8 h. 30 a.m. Droit social, prof. Pineault: Nature de l'Eglise.

9 h. 30 a.m. Théodicée, prof. Lamarche. Nature de Dieu, I.

## Le euchre des Acadiens, le 15 octobre

Le euchre annuel de la Société l'Assomption (succursale abbé Casgrain) aura lieu le 15 octobre dans la salle de l'Assistance publique.

Le but est de maintenir et grossir les deux bourses scolaires locales afin de faciliter l'instruction des Acadiens.

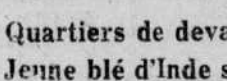
De riches et nombreux cadeaux sont distribués. En allant à ce euchre on passera une agréable soirée et on fera une bonne oeuvre.

## Le général de Chambrun à la Légion d'honneur

Paris, 2 (S.P.A.). — Le général Adolphe de Chambrun, qui fut attaché à l'état-major du général Pershing pendant la grande guerre et qui fut professeur de tactique au collège de guerre américain à Washington en 1918, a été promu commandeur de la Légion d'honneur en reconnaissance des services rendus pendant la guerre et dans la campagne du Maroc. Le général a quatorze campagnes, une blessure et une citation à l'ordre de l'armée.

## La réponse ici

Chaque jour se pose à nouveau la question de savoir quel acheteur pour le dîner du lendemain, mais le nombre de gens qui s'en rapportent à nos annonces pour régler cette question et qui composent leurs menus avec les produits spéciaux de la saison que nous offrons quotidiennement. Demain, nous offrons des quartiers de devant d'agneau de qualité exceptionnelle, menthe, à cette époque précieuse et vous trouverez splendide l'un de ces quartiers de devant pour le dîner de demain. L'on a enlevé l'omoplate pour faciliter le découpage et nous vous enverrons de la menthe pour la sauce.



Quartiers de devant d'agneau, avec menthe, la livre... 20¢

Jenne blé d'Inde sucré "Evergreen", la douzaine... 25¢

Pommes de terre sucrées Choux de Bruxelles Plantain

Salsifis Salade de choux Portraits

Aubergines Laitue "Escargot" Raisins Delaware

Livraison sur les rives du lac le mardi et vendredi. Téléphone direct de Lachine, de Dorval et de Strathmore (Lachine 161). Pas d'appel de longue distance.

Stanford's Limited

128 Mansfield Street

12 Telephones-Uptown 6300

## UNE ACADEMIE DE DROIT COMPARE

ON VIENT DE CREER UNE ACADEMIE DE DROIT INTERNATIONAL COMPARE. COMPOSEE DE TRENTA MEMBRES. M. ANDRE WEISS, DE PARIS, EN EST LE PRESIDENT. LE BUT DE CETTE ORGANISATION

Paris, 20 sept. (par courrier). — Une académie de droit commercial comparé, due à l'initiative de plusieurs membres de la Cour de la Haye et de juristes français, a été constituée, lors d'une réunion qui s'est tenue le 13 septembre à Genève.

Cette assemblée, qui statutairement comprend 30 membres, tous professeurs de droit, a pour objet principal de travailler à l'étude du droit comparé sur la base historique, et à l'amélioration de la législation dans les divers pays, particulièrement en matière de droit privé, ceci, par le rapprochement et la conciliation des lois.

Cet organisme s'attachera également à uniformiser le droit commercial ou à élaborer des règles générales concernant les points sur lesquels la législation de différents pays ne permettrait pas d'appliquer les nouveaux principes.

L'académie élut comme président, M. André Weiss, professeur à la faculté de droit de Paris, membre de la cour de justice internationale de La Haye. Elle a choisi, comme vice-présidents: MM. de Bustamante, professeur à Cuba, juge à la cour de La Haye; Vittorio Scialoja, doyen de l'Université de Rome, sénateur, ancien ministre, ancien président de la conférence de Versailles, délégué de l'Italie à la Société des Nations, et M. Monroë Smith, professeur à l'Université Columbia de New-York. Enfin, elle a désigné comme secrétaires MM. E. E. Balogh, professeur à l'Université de Kovno, et Lévy-Ullmann, professeur à l'Université de Paris, directeur du cabinet du Garde des Sceaux.

La nouvelle organisation s'est divisée en quatre groupes: 1o droit latin, présidé par M. Anzilotti, professeur à l'Université de Rome, juge à La Haye; 2o droit anglo-américain, présidé par le professeur Jenks, de Londres; 3o droit européen central et septentrional, présidé par le professeur Charles Weeland, de Bâle; 4o droit oriental et colonial, présidé par le professeur Blanchard, du Caire.

Dès sa constitution, l'Académie a arrêté le programme de ses premiers travaux relatifs à la préparation, dans la mesure du possible, d'un code de lois commerciales uniformes et à l'élaboration de règles uniformes de droit international privé.

Ces études seront effectuées par deux commissions dirigées par les professeurs français Lyon-Caen et André Weiss.

## Chez les Franco-Américains

LA VINGT-SIXIEME REUNION DE LA SOCIETE HISTORIQUE FRANCO-AMERICAINE AURA LIEU LE 13 OCTOBRE A BOSTON — LE PROGRAMME

Boston, 2 (Spécial au Devoir). — La vingt-sixième réunion annuelle de la Société historique franco-américaine aura lieu le lundi 13 octobre (Columbus Day), à l'hôtel Copley-Plaza, à Boston.

Cette réunion marquera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Dîner à une heure suivi d'un programme littéraire et musical.

1o Discours: "Notre vingt-cinquième anniversaire", par M. le docteur J.-Armand Bédard, président actuel de la Société; M. J.-Henri Guillet, premier président; M. le juge Hugo-A. Dubucq, ancien second président, et M. William Bennett Munro, vice-président actuel.

2o Conférence: "Le centenaire de la visite de Lafayette à Boston", par M. Louis-J.-A. Mercier, professeur à l'Université Harvard.

3o Poèmes inédits par M. le docteur Georges-A. Boucher, membre de la société.

Les artistes suivants prendront part au programme musical: Mlle Lucille Baillargeon, M. le docteur Adolphe J. Harpin, ancien directeur de la Choralie philharmonique de Worcester, M. J.-B. Cadieux, premier ténor du quatuor Guindon.

Le quatuor Guindon, dirigé par M. le docteur Harpin, est aussi au programme.

LETTRES DE FADETTE

3ème et 4ème séries, 55¢ franco 5ème série... 80¢ franco

Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

Mère Soudier, je vous ai prié de m'apporter ces compliments. L'enfant criait toujours.

—Tais-toi, Charlot, tais-toi, tu vas guérir, répétait Geneviève.

Odette s'élança et saisit à deux mains la tête ébouriffée du petit blessé.

—Mon pauvre chéri, tu as bien mal! fit-elle, les larmes aux yeux. Pourtant, un grand garçon comme toi doit avoir du courage... Je vais t'aider, mon petit Charlot; il va te faire mal, mais ça va aller.

—Voyons, aimes-tu les alphabets à images avec de belles histoires?... Sais-tu lire?...

—Oui, Mamzelle, répondit le père avec orgueil. Il est le premier de sa division, à l'école!

—C'est bien joli, cela!... Dis-moi, Charlot, aimes-tu les bonbons?...

—Oui, Mamzelle, répondit le petit garçon baissant la tête et arrondissant les yeux.

Odette s'esquiva. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées qu'elle rentrait, apportant les *Aventures de Robinson Crusoe*, magnifiquement peintes en couleurs éclatantes, et un petit sac de bonbons anglais, le tout, acheté à l'épicerie voisine.

Charlot se tut comme par enchantement, sourit d'abord, puis rit aux

## Départ de M. Jean Bruchési pour la France

M. Jean Bruchési, boursier du gouvernement provincial, part dimanche soir à 9 heures à la gare Windsor pour New-York d'où il s'embarquera sur le "De Grasse", mardi. Il sera accompagné de sa mère et sa sœur, Germaine. Il fera un séjour de trois ans en France.

## M. King et le droit de veto

Port-Arthur, 2 (S.P.A.). — Au cours d'un discours à Fort William, hier soir, M. MacKenzie King s'est prononcé en faveur de réduire les droits de veto du sénat. Il voudrait que le sénat ne puisse refuser une troisième fois une mesure que la chambre lui aurait fait tenir deux fois sans résultat.

Il a exprimé sa confiance dans le pays, son optimisme de l'avenir. Il a dit croire que la nation se développera dans toutes les parties du pays, grâce à la coopération de tous.

## Gare aux faux mandats de poste

L'administration des postes désire mettre le public, notamment les maisons d'affaires, en garde contre la pratique de payer des mandats de poste, à des étrangers.

Tout récemment encore des escrocs se sont servis de formules de mandats volées pour frauder des maisons de commerce au moyen de mandats de poste fictifs.

Le plus sûr moyen de se garder de pareille escroquerie c'est de ne pas payer de mandats.

## Une pierre tombe

Ottawa, 3 (S.P.C.). — Une énorme pierre de 600 livres est tombée du haut de la nouvelle tour à l'hôtel du parlement mercredi après-midi. Elle a traversé un toit temporaire et s'est fracassée sur le sol à quelques pieds de l'endroit où travaillaient plusieurs ouvriers. Personne ne fut blessé.

## Entre le Canada et l'Australie

GRANDES LIGNES DE L'ENTENTE TARIFAIRE

Londres, 3 (S.P.C.). — Le haut commissaire d'Australie a annoncé les principales caractéristiques de l'entente tarifaire proposée entre le Canada et l'Australie.

"Certains produits canadiens, y compris le poisson, les gants, les machines et le papier importés en Australie bénéficieront du tarif préférentiel britannique, tandis que d'autres comme les tuyaux de fer et l'acier, et les parties de véhicules bénéficieront du tarif intermédiaire."

"On a l'intention d'élargir tous les droits, dans la colonne préférentielle pour certains produits comme les machines. Actuellement le tarif est de 10 p. c. pour cette classe de marchandises. Le papier d'imprimerie entrera aussi librement. Le droit actuel est de 3 livres sterling la tonne. Le droit sur les gants en tissu sera réduit de 25 p. c. à 10 p. c."

En retour, le Canada accordera la préférence britannique sur la viande fraîche et conservée, le saindoux, le suif, les oeufs, le beurre, le fromage, les oignons, le raisin, les fruits desséchés, les fruits et légumes conservés, la colle, la gélatine, la cire d'abeilles, les poires, les coings les abricots, le miel et l'huile d'olive.

Le Canada amènera le tarif de manière à augmenter la préférence sur ses tarifs. L'Australie obtiendra aussi les mêmes taux que la France pour les vins et les cognacs.

## Une amie en parle à une autre

La renommée d'un remède efficace se répandait au loin par les femmes qui se disent l'une à l'autre ses mérites, ainsi que le démontre une lettre écrite par Mme Wm. Risdale, de Mt. Forest, Ont. Voici ce qu'elle y dit: "J'étais faible, misérable et souffrante. Une amie me dit le bien que lui avait fait le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, j'en fis l'essai et suis maintenant bien portante et robuste. Rien ne lui est égal contre les maladies des femmes." Il se trouve partout des femmes qui ont bénéficié du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et qui sont heureuses d'en parler à leurs amies et à leurs voisines.

mot?... Un jour, Mlle Coursy, travaillant sur le perron, entendit derrière elle l'Aimée dire à mi-voix: —Pauvre Mamzelle!

La "pauvre Mamzelle", c'était Geneviève qu'on voyait errer dans le champ. Elle tenait à la main un livre fermé, et marchait la tête basse, sans rien voir, sans rien regarder, sans rien chercher autour d'elle.

—Elle souffre? dit Odette avec un léger point d'interrogation dans la voix.

—Elle pense peut-être à sa bonne sainte mère, répondit Aimée.

Mais la bonne femme était finaud; elle se faisait ce raisonnement très simple: ou Mlle Odette est au courant de tout, et il est inutile de la renseigner; ou elle ne sait rien, alors ce n'est pas à moi de lui apprendre ces choses, et de me faire passer pour une bavardise. Conséquemment, Aimée, retenant son balai, se retira en toute réserve et prudence.

Le lendemain, Odette aborda, dans le potager, Lucas qui bêchait avec ardeur.

—Comme vous tournez et retournez la terre! s'exclama-t-elle gaie-

## La vie religieuse chez nous

LE NOUVEAU NOVICAT BENEDICTIN. LETTRE DE S. G. MGR LAROCQUE

Mgr Larocque annonce, dans sa dernière circulaire au clergé, l'importante nouvelle de la fondation d'un noviciat bénédictin au Canada.

Evêché de Sherbrooke, le 16 septembre 1924

Bien chers collaborateurs,

Il m'est bien agréable de porter à votre connaissance et de signaler à votre attention un fait important qui sera, sans doute, pour vous comme pour votre Evêque, la cause d'une grande joie: il s'agit de l'établissement d'un noviciat canonique chez nos bons Révérends Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac.

Installés, depuis douze ans, sur les bords du lac Memphrémagog, ces chers Pères avaient vu, jusqu'à ce jour, leur oeuvre constamment arrêtée dans son essor par des épreuves nombreuses et des difficultés sans cesse renouvelées. Vous savez qu'en 1920, je les recommandais moi-même, à la charité de vos pieux fidèles et qu'une collecte fut faite dans chacune de nos églises pour leur venir en aide. Malheureusement, l'aide que nous leur apportions et la sympathie dont nous les entourions, n'assurèrent pas pour autant l'oeuvre de leur fondation. Sans secours d'aucune sorte du côté de leur maison-mère qui, du fait de la guerre, ne pouvait leur donner des sujets, astreints par suite de leur petit nombre à envoyer en Europe ceux qui se présentaient pour le noviciat, ils voyaient chaque jour diminuer leurs chances de succès par les lenteurs d'un recrutement pratiquement impossible et inefficace.

Pourtant les vœux de la population nombreuse, l'avenir s'offrait sous les couleurs les plus attrayantes, le ciel semblait, en quelque sorte, joindre ses instances à celles des âmes.

A plusieurs reprises, cette situation exceptionnelle avait été exposée aux supérieurs majeurs de l'Ordre Bénédictin en France, mais aux prises, eux-mêmes, avec de sérieuses difficultés, complètement étrangères aux choses canadiennes, moins sensibles, par conséquent, aux besoins qu'on leur représentait, ceux-ci n'avaient répondu jusqu'à présent que par des encouragements stériles. C'est alors qu'en désespoir de cause, conscients de leurs responsabilités, encouragés et soutenus par l'Evêque du diocèse, nos chers moines décidèrent, au printemps de cette année, d'aller eux-mêmes plaider leur cause auprès de leur Supérieur, de France. Que dis-je? Comme il était convenu, ils ont pu, ces chers moines, jusqu'à la date du 12 juin 1924, ils obtenaient du Saint-Siège un indult, grâce auquel, désormais, les novices de Saint-Benoît-du-Lac ne seront plus dans l'obligation de s'expatrier pour réaliser leur idéal de vie monastique: nous aurons, au diocèse de Sherbrooke, un noviciat bénédictin. C'est dire qu'aujourd'hui le succès d'une oeuvre, et je suis heureux, mes chers collaborateurs, de vous faire part, en même temps que de l'ouverture de ce noviciat en la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le quatorzième jour de ce mois, de la joie que j'éprouve de cet événement. C'est pour moi, en effet, une grande consolation de voir fixer l'avenir de notre cher, très cher monastère de Saint-Benoît-du-Lac, et de me dire que, grâce à Dieu, nous garderons maintenant chez nous ces moines du grand saint Benoît auxquels j'avais ouvert, il y a fondé, un cœur et mon diocèse. Et ce sera l'honneur et la gloire de ce "foc d'ivoire" et le bureau de l'Ordre Bénédictin dans la province de Québec, et de posséder le premier monastère qui, avant de longues années, vu la foi de nos catholiques populations, sera devenu comme la maison-mère d'une congrégation canadienne florissante.

En attendant, il sera, chez nous, un nouveau foyer de vie religieuse et intellectuelle et, comme toutes nos autres communautés, un gage de la protection du Ciel. Il sera un asile, un refuge, un port à beaucoup d'âmes, mais, avant tout, un contrepoids, hommes de prières et d'études, seront accueillis, en effet, ceux que n'attire d'aucune façon le ministère actif auprès des âmes, ceux qui aspirent, cependant, à un idéal supérieur de vie surnaturelle, ceux qui ont besoin de réconfort, de solitude et de paix. Par ces moines, aussi, seront reçus ceux de nos bons jeunes gens qui ne peuvent prétendre à la prêtrise, mais qui ont tout également de la perfection et de recueillement et qui désirent consacrer à Dieu leur vie tout entière, dans le travail et la prière.

Encore une fois, pour la grande

## Engraisse de 38 lbs en prenant TANLAC

Un homme du Pacifique-Canadien est soulagé d'une indigestion nerveuse.

"La santé la meilleure et une augmentation de volume de 38 lbs, voilà ce que le traitement Tanlac m'a apporté, et, naturellement, je le recommande fortement", telle est la déclaration remarquable de Henri Brunelle, un peintre bien connu, à l'emploi du Pacifique Canadien, et demeurant à 868, rue Cartier, Montréal, P. Q.

"Une indigestion nerveuse avec perte d'appétit m'avait fait maigrir de 190 que je pesais à 150 lbs, et mon énergie et mes forces s'en ressentirent. Après avoir mangé, je souffrais de gaz et de crampes, je ne pouvais dormir la nuit, je me fatiguais facilement et me sentais abattu.

"Les autres remèdes ne me faisaient aucun bien, mais Tanlac est différent et a répondu à tous mes besoins. J'ai un appétit merveilleux, je mange ce que je veux, dors bien et je suis bien portant. Je puis le dire à l'univers, Tanlac est merveilleux."

Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. N'acceptez pas de succédané. Il s'est vendu plus de 40 millions de bouteilles.

Les pilules végétales Tanlac recommandées par les fabricants de TANLAC.

favoru qu'il fait à ce diocèse, que Dieu soit béni! Qu'à tous ceux qui frapperont à la porte du nouveau cloître, Dieu accorde persévérance et génésité.

Qu'aux religieux actuels, il donne de voir couronner pleinement leurs efforts et que bientôt, au lieu et place de modestes et insuffisantes bâtisses actuelles, s'élève sur les bords enchanteurs du lac Memphrémagog, un vrai et beau monastère digne de l'Ordre Bénédictin et de notre pays, et qui serait aussi le centre de la dévotion envers saint Benoît, en ces contrées, où la médaille de ce grand patriarche est si répandue et son culte en si grand honneur.

Dans cet espoir, j'ai bien le plaisir de me dire,

Messieurs et chers collaborateurs, Votre tout dévoué

Jésus et Marie Immaculée, + PAUL, évêque de Sherbrooke.

## Le "Berengaria" coupe une baleine en deux

Londres, 18 Septembre (Par courrier). — Hier matin, le Berengaria a heurté des baleines. Le navire en toucha une qui avait 10 mètres de long. Le grand transatlantique en fut ébranlé à tel point que les membres de l'équipage se précipitèrent sur le pont pour savoir ce qui se passait.

Le corps de la baleine fut atteint par l'avant du navire et coupé en deux. Pendant quelque temps, le contact mit en danger les hélices.

## Le séchage du tabac

Le système de séchage dont nous voulons parler aujourd'hui s'applique à ces types de tabacs qui sont secs à l'air. Ces tabacs sont le Burley blanc, le Green River, le Cigar Leaf, et plusieurs autres tabacs à pipe qui se produisent dans les provinces d'Ontario et de Québec. Les plants sont enfilés sur des lattes ou des bâtons d'environ quatre pieds de longueur et suspendus, la tête en bas, sur des perches, dans le séchoir.

Un bon séchoir est indispensable pour que le tabac sèche bien. Ceux dont les toits coulent ou laissent passer la pluie ou dont les parois sont mal couvertes ne sécheront pas les produits également. Il faut que le séchoir soit bien ventilé, sur les côtés aussi bien que sur le dessus, mais il faut qu'il soit construit de façon à ce qu'on puisse le fermer hermétiquement lorsqu'on le désire. Lorsque le temps est humide, il faut fermer les ventilateurs le soir et les ouvrir le jour. Lorsqu'il fait sec, on fera le contraire, les ventilateurs seront tenus grands ouverts la nuit pour profiter de l'air frais et humide du soir et bien fermés le jour pour éviter que la dessiccation ne se fasse trop vite.

Le séchage consiste en une dessiccation graduelle des tabacs, les feuilles commencent par se faner, puis elles jaunissent et enfin prennent une couleur brune, de canelle. Tous ces changements sont accompagnés d'une perte d'humidité et ces pertes

## AVIS LEGAUX

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire. DEMANDE D'EMPLOI — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire. TOUTES LES AUTRES DEMANDES — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. CHAMBRES A LOUER — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire. TROUVÉ — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. PERDU — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. A VENDRE — Jusqu'à 20 mots 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. CARTES PROFESSIONNELLES — Tarif sur demande. AVIS LEGAUX — 15 sous la ligne usagée. NAISSANCES, DECES, MARIAGES — 50 sous par insertion. REMERCIEMENTS — 50 sous. CARNET MONDAIN, NOTES PERSONNELLES, ETC. — \$1.00 par insertion.

## DORURE ARGENTURE

SUR CAISSE, CROIRE ETC. VERNISSAGE A L'OR. SUR ORNEMENTS D'EGLISE. PLACAGE D'ARGENTERIE. NICKELAGE, REPARATIONS. C/o ROYAL SILVER PLATE. A. GIBOUT, électricien. 48, CHAIS OUEST.

## COLLEGE DE BARBIER

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelques semaines d'apprentissage suffisent. Système moderne. Postes assurés, nourriture payée, on apprendrait. S'adresser: Meier Barber College, 42, St-Laurent.

## Sténographe-Traductrice

Plateau 5277. — Correspondance française et anglaise. Traduction de l'anglais, allemand, italien, espagnol. Mlle Gagnon, Chambre 12, 425 Carré Philippe.

## TRADUCTION

Nous faisons toutes traductions anglaises et françaises, rédaction de lettres, adresses, etc. Longue expérience: satisfaction garantie. S'adresser par lettre à Carter 27, Le Devoir, ou par téléphone, Belair 7032F.

# COMMERCE ET FINANCE

## LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs à Montréal, pour la journée d'hier, le jeudi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

| 1924                       | 15 sept 1924   | 15 sept 1923 |
|----------------------------|----------------|--------------|
| Beurre, colis              | 9137 5019 3619 |              |
| Fromage, meules 10063 4222 |                |              |
| Oufs, caisses              | 681 2366 1969  |              |

### LES PRIX DES GROS

Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus, ce matin, pour les farines, chez Ogilvie; pour les œufs, le beurre, le fromage, le miel, le saindoux, chez J. Limoges et Cie, 26 rue William; pour les pommes de terre, chez A. Lalonde, 22-24 place Jacques-Cartier.

### FARINE

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| Par baril, 2 sacs:           |        |
| 1ère qualité                 | \$8.65 |
| 2ème qualité                 | \$8.15 |
| Forie, à boulanger, le baril | \$7.95 |

### OEUF

|                        |     |
|------------------------|-----|
| Oufs Chanteclerc       | 53c |
| Extra frais d'entrepôt | 43c |
| Premiers frais         | 37c |
| Seconds frais          | 32c |

### BEURRE

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Beurre frais:       |     |
| Crémierie no 1      | 37c |
| Crémierie no 2      | 36c |
| En bloc de 1 livre: |     |
| Crémierie no 1      | 38c |
| Crémierie no 2      | 37c |

### FROMAGE

|                  |     |
|------------------|-----|
| Fort, à la meule | 24c |
| Au mozzarella    | 25c |
| Doux, à la meule | 18c |
| Au mozzarella    | 19c |
| Oka              | 32c |

### MIEL

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| Bianc, en gâteaux                   | 23c |
| No 1                                | 20c |
| Miel coulé:                         |     |
| Brun, enseau de 60 livres, la livre | 9c  |
| Brun, enseau de 5 lbs, la livre     | 10c |
| Blanc, enseau de 5 lbs, la livre    | 11c |
| canistère de 2 lbs 1-2, la livre    | 14c |

### SAINDOUX

|                   |     |
|-------------------|-----|
| En tinette        | 13c |
| Enseau            | 18c |
| Blanc d'une livre | 20c |

### POMMES DE TERRE

|                                                                                                                                                                                                |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Pommes de terre de Montréal, le sac de 80 livres, de 65 à 70c. Pommes de terre du bas St-Laurent, le sac de 90 livres, 75c, au char, livrés à Montréal; elles se revendent 85c, les 80 livres. |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

## Les actionnaires de L.R. Steel

Les actionnaires locaux de l'entreprise L.R. Steel tiendront une réunion ce soir à 8 heures, à l'Écote Montclair, angle DeMontigny et St-Hubert. Ils veulent faire passer la cartouche de la cour fédérale sur les deux dernières entreprises de L.R. Steel à Buffalo, et la Merrimac Coal Corporation, qui exploite une mine en Virginie, et la Merry Lincoln Candy Company, qui comprend les plantations de cannes à sucre de Moore Haven en Floride. MM. Chrs. J. Specker, président du comité des actionnaires, et Park Stewart, secrétaire, seront les principaux orateurs. Le président prétend qu'on peut faire avec ces deux compagnies, la même chose qu'à été faite auparavant avec les autres compagnies.

## L'emploi au Canada

Ottawa, 3. — Les rapports des bureaux du service de placement du Canada ont établi que l'emploi en juillet a été à un niveau un peu plus bas que le mois précédent, la réduction étant plus prononcée en comparaison avec juillet 1923. Au commencement d'août, le pourcentage de chômage parmi les hommes des trades-unions était de 5,4 contre 5,8 au commencement de juillet, et 2,9 au commencement d'août 1923. Les rapports des employeurs de main-d'œuvre ont accusé une tendance à la baisse au commencement d'août, alors que 775.739 travailleurs étaient employés, contre 786.378 le 1er juillet.

## La Corporation des Obligations Municipales, Limitée

Offre

**\$208,500.00**

d'Obligations 5%

Garanties par octroi semi-annuel de la Province de Québec

Accordé aux religieuses sœurs hospitalières de Saint-Joseph de

## L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL

Cet octroi pourvoit aux intérêts et à l'amortissement requis pour éteindre la somme capitale dans la période de vingt ans.

Prix: Le pair et intérêt couru

Echéances: 1er septembre 1924 au 1er septembre 1944.

Intérêts: Mars et septembre, payables aux succursales de la Banque Provinciale du Canada.

## La Corporation des Obligations Municipales, Limitée

Président: J.W. SIMARD, 7 PLACE D'ARMES, MONTREAL. Vice-Président: J.W. SIMARD, 7 PLACE D'ARMES, MONTREAL. Téléphone: 6932.

## Banque d'Angleterre

Londres, 3. — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre indique les changements suivants: Réserve totale, aug., 1.620.000. Circulation, dim., 1.620.000. Espèces, aug., 810. Autres valeurs, aug., 4.134.000. Dépôts du public, dim., 67.000. Billes en réserve, aug., 1.622.000. Valeurs du gov., dim., 1.965.000. La proportion de la réserve de la Banque à son passif est celle de 20.21 au lieu de 19.52 la semaine dernière. Le taux d'escompte est de 4 pour cent.

## Southern Canada Power

Voici les recettes brutes et nettes de la Southern Canada Power et de ses filiales pour le mois d'août, avec comparaison avec le mois correspondant de l'année dernière: Brutes, 1924, \$93,284.89; 1923, \$78,577.76; aug., \$14,707.13. Dépenses, 1924, \$42,451.67; 1923, \$37,643.20; aug., \$4,808.47. Nettes, 1924, \$50,833.22; 1923, \$40,934.56; aug., \$9,898.66. Voici les recettes brutes pour les onze mois de l'année, au 31 août 1924, avec comparaison à la période correspondante de l'année dernière: Brutes, 1924, \$961,715.48; 1923, \$854,585.66; aug., \$107,129.82. Dépenses, 1924, \$435,689.24; 1923, \$384,429.07; aug., \$51,260.17. Nettes, 1924, \$526,026.24; 1923, \$470,156.59; aug., \$55,869.65.

## Les compensations

Pour la semaine terminée hier comparativement à la semaine correspondante l'an dernier, les compensations de banques dans les différentes villes du Canada se sont établies comme suit:

## VILLES DE L'EST

| Montréal   | Semaine terminée | Changements   |
|------------|------------------|---------------|
| Montréal   | \$135,926,000    | +\$19,355,560 |
| Toronto    | \$135,486,322    | -\$3,404,892  |
| Ottawa     | \$6,002,106      | -\$2,858,898  |
| Québec     | \$5,623,325      | -\$54,803     |
| Hamilton   | \$5,096,820      | -\$1,765,663  |
| Halifax    | \$3,124,774      | -\$138,920    |
| Windsor    | \$2,862,350      | -\$89,143     |
| London     | \$2,723,705      | -\$64,125     |
| Saint-Jean | \$2,463,755      | -\$297,578    |
| Kitchener  | \$1,715,157      | -\$135,275    |
| Brantford  | \$861,831        | -\$112,179    |
| Kingston   | \$861,678        | -\$4,933      |
| Peterboro  | \$787,654        | -\$138,499    |
| Moncton    | \$731,661        | -\$103,804    |
| Sherbrooke | \$734,705        | -\$274,372    |

## VILLES DE L'OUEST

| Winnipeg      | Semaine terminée | Changements   |
|---------------|------------------|---------------|
| Winnipeg      | \$54,037,462     | -\$14,987,966 |
| Calgary       | \$15,875,282     | -\$375,375    |
| Edmonton      | \$6,258,413      | -\$325,055    |
| Regina        | \$5,029,039      | -\$42,433     |
| Saskatoon     | \$3,614,101      | -\$31,019     |
| Brandon       | \$1,517,303      | -\$733,787    |
| Fort William  | \$1,395,564      | -\$62,201     |
| Moose Jaw     | \$1,245,487      | -\$626,782    |
| Medicine Hat  | \$832,221        | -\$270,388    |
| Prince-Albert | \$331,318        | -\$171,549    |
| Prince-Albert | \$309,107        | -\$114,354    |

Total, \$80,295,297 — \$15,354,743

Total E. \$304,143,843 — \$45,903,524

Grand T. \$339,439,140 — \$30,548,781

## Cours du change

### COURS MOYENS LE 3 OCTOBRE 1924

|                        | Montréal   |
|------------------------|------------|
| Londres                | \$4.45 3/4 |
| Paris                  | 0.528      |
| Bruxelles              | 0.484      |
| Rome                   | 0.438      |
| Genève                 | 0.410      |
| Amsterdam              | 0.383      |
| Madrid                 | 0.328      |
| Stockholm              | 0.260      |
| Christiania            | 0.148      |
| Copenhague             | 0.178      |
| Rio de Janeiro         |            |
| New-York, pair à 1-32. |            |

## Banque de France

Paris, 3. — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France indique les changements suivants: Réserve totale, aug., 1.910.000. Espèces, aug., 240.000. Billes en circulation, aug., 195.195.000. Dépôts du trésor, dim., 1.654.000. Dépôts du public, aug., 232.255.000. Billes escomptées, aug., 897.135.000. Avances, dim., 42.672.000. L'état a emprunté à la Banque 100.000.000 de francs.

## TREIZE BANQUES A CHARTE AU CANADA

Ottawa, 3. — Après la fusion des banques Standard et Sterling, il n'y aura que treize banques à charte au Canada. Lorsque la nouvelle loi des banques fut adoptée par le parlement, l'an dernier, il y en avait dix-sept. Depuis, la Home Bank a fait faillite, la banque d'Hochelega et la Banque Nationale se sont fusionnées, de même que la banque d'Hamilton et la banque de Commerce. La fusion Standard-Sterling ferme la série.

La nouvelle banque devra faire approuver son nom par le parlement, parce qu'elle usera des deux noms anciens. Le nom de chaque banque est arrêté par la loi qui la constitue. Rien dans la loi ne permet à une banque de changer de nom. La Banque Nationale et la banque d'Hochelega à la dernière session ont demandé et obtenu du parlement la permission de se servir du nom: Banque Canadienne Nationale.

Toronto, 3. — En cinq endroits les banques Standard et Sterling avaient des succursales qui se concentraient, à Beaverton, Richmond-Mill, en Ontario, Winnipeg, Regina et Montréal.

La nouvelle banque se propose d'éliminer un des bureaux à Beaverton et à Richmond et de combiner les sièges sociaux de Toronto. On croit que les succursales de Montréal, Winnipeg et Regina sont assez bien situées pour être continuées. Le siège social de la Sterling Bank à l'angle des rues King et Bay, sera fermé.

## Bourse des mines

(Cours fournis par Mount & Co. Ltee., 4, rue de l'Hôpital)

| Atlas                  | ouvert | 10.30a.m. | off. dem. off. dem. |
|------------------------|--------|-----------|---------------------|
| Argonaut Gold          | 21 1/2 | 21 1/2    | 30                  |
| Baldwin                | 2 1/2  | 2 1/2     | 24                  |
| Beaver Consolidated    | 15 1/2 | 15 1/2    | 18                  |
| Big Nickel             | 6 1/2  | 6 1/2     | 43                  |
| Buckingham             | 6 1/2  | 6 1/2     | 70                  |
| Castle Breckway        | 6 1/2  | 6 1/2     | 43                  |
| Clifton Consolidated   | 12 1/2 | 12 1/2    | 14                  |
| Comstock               | 10 1/2 | 10 1/2    | 16                  |
| Consolidated West      | 10 1/2 | 10 1/2    | 16                  |
| Crown Reserve          | 46 1/2 | 46 1/2    | 46                  |
| Dee Mine               | 18 1/2 | 18 1/2    | 19                  |
| Gold Dredge            | 12 1/2 | 12 1/2    | 14                  |
| Hall Gold M. Ltd.      | 21 1/2 | 21 1/2    | 14                  |
| Hollinger Consolidated | 7 1/2  | 7 1/2     | 71                  |
| Indian                 | 22 1/2 | 22 1/2    | 23                  |
| Keeley                 | 386    | 386       | 387                 |
| Rickland Lake          | 21 1/2 | 21 1/2    | 8                   |
| La Rose                | 1020   | 1020      | 1625                |
| Lake Shore Mines Ltd.  | 17     | 17        | 18                  |
| McIntyre               | 12     | 12        | 12                  |
| Moneta                 | 17     | 17        | 18                  |
| McKinnon               | 250    | 250       | 24                  |
| Nipissing              | 590    | 590       | 603                 |
| Norway Mines Ltd.      | 25     | 25        | 914                 |
| Peterborough           | 60     | 60        | 605                 |
| Powder Mill            | 4 1/2  | 4 1/2     | 4                   |
| Preston East Dome      | 11 1/2 | 11 1/2    | 12                  |
| Rouge                  | 10     | 10        | 10                  |
| Temiskaming            | 18     | 18        | 20                  |
| Teck Hughes            | 118    | 118       | 119                 |
| Tough Oakes            | 60     | 60        | 605                 |
| Vipond                 | 125    | 125       | 127                 |
| Wright Hargreaves      | 361    | 361       | 365                 |
| West Tree              | 30     | 30        | 30                  |
| Wigwam                 | 36     | 36        | 36                  |
| Hattie Pfr.            | 40     | 40        | 44                  |

## Bourse de New-York

Cours fournis par la maison Gouffon et Cie, courtiers, 101 rue Notre-Dame, Montréal.

| American Can            | 133 1/2 | 132 1/2 |
|-------------------------|---------|---------|
| American Locomotive     | 80 1/2  | 80 1/2  |
| American Sugar          | 74      | 74      |
| American Tel. and Tel.  | 127     | 127     |
| American Woolen         | 35 1/2  | 36      |
| Auconia                 | 57 1/2  | 57 1/2  |
| Atchafalpa T. & S.F.    | 106 1/2 | 106 1/2 |
| Baldwin Locomotive      | 123 1/2 | 123 1/2 |
| Baltimore and Ohio      | 24 1/2  | 24 1/2  |
| Bethlehem Steel         | 43 1/2  | 43 1/2  |
| California Petroleum    | 21 1/2  | 21 1/2  |
| Central Leather         | 14      | 14      |
| Chicago Rock Island     | 34 1/2  | 34 1/2  |
| Corn Products           | 37 1/2  | 37 1/2  |
| Cosden Oil              | 25 1/2  | 25 1/2  |
| Cruickshank             | 55 1/2  | 55 1/2  |
| General Motor           | 68 1/2  | 68 1/2  |
| General Electric        | 25 1/2  | 25 1/2  |
| Inspiration Copper      | 24 1/2  | 24 1/2  |
| International Nickel    | 17 1/2  | 17 1/2  |
| Inter. Merc. Prf.       | 30      | 30      |
| Missouri Pacific        | 21 1/2  | 21 1/2  |
| Northern Pacific Ed.    | 64 1/2  | 64 1/2  |
| Rock Island             | 25 1/2  | 25 1/2  |
| Union Pacific           | 128 1/2 | 128 1/2 |
| Vanadium                | 23 1/2  | 23 1/2  |
| Reading                 | 61 1/2  | 61 1/2  |
| Republic Steel          | 40 1/2  | 40 1/2  |
| Royal Dutch             | 40 1/2  | 40 1/2  |
| Sinclair Oil Cos.       | 15 1/2  | 15 1/2  |
| Southern Pacific        | 15 1/2  | 15 1/2  |
| Standard Oil            | 41 1/2  | 41 1/2  |
| Texas Oil               | 40      | 40 1/2  |
| Union Pacific           | 128 1/2 | 128 1/2 |
| U.S. Industrial Alcohol | 70 1/2  | 70 1/2  |
| U.S. Steel              | 108 1/2 | 108 1/2 |
| Westinghouse            | 62 1/2  | 62 1/2  |
| Willis Overland         | 8 1/2   | 8 1/2   |

## Obligations du gouvernement canadien

(Cotes fournies par L.G. Beaubien et Cie.)

|                                                                                        |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 5 1/2 p.c. Victoire, 1924: 100 acheteur; 102.10 vendeur.                               |  |
| 5 1/2 p.c. Victoire 1927: 102.05 acheteur; 102.10 vendeur.                             |  |
| 5 1/2 p.c. Victoire 1927 1/2: 103.10 acheteur; 103.25 vendeur.                         |  |
| 5 p.c. Emprunt du Canada 1928: 100.85 acheteur; 101.10 vendeur.                        |  |
| 5 1/2 p.c. Victoire 1931: 103.85 acheteur; 104.15 vendeur.                             |  |
| 5 1/2 p.c. Victoire 1933: 106.55 acheteur; 106.65 vendeur.                             |  |
| 5 1/2 p.c. Victoire 1934: 104.30 acheteur; 104.50 vendeur.                             |  |
| 5 1/2 p.c. Victoire 1937: 108.55 acheteur; 108.80 vendeur.                             |  |
| 5 p.c. Emprunt du Canada 1943: 102.45 acheteur; 102.50 vendeur; 5000 à 102.50 ventes.  |  |
| 5 p.c. Emprunt de Guerre 1925: 100.90 acheteur; 101.15 vendeur.                        |  |
| 5 p.c. Emprunt de Guerre 1931: 101.90 acheteur; 102.10 vendeur; 20000 à 102.10 ventes. |  |
| 5 p.c. Emprunt de Guerre 1937: 103.75 acheteur; 103.85 vendeur.                        |  |

x-Sujet à l'impôt sur le revenu; x-Exempt de l'impôt sur le revenu; x-Payable en fonds de New-York.

## Cotes hors liste

| (Fournies par L.G. Beaubien et Cie.)                        |  |
|-------------------------------------------------------------|--|
| Montreal Tram and Pow., 12 acheteur; 400 à 12 ventes.       |  |
| Argonaut Gold, 35 acheteur; 500 à 35 ventes.                |  |
| Dryden Paper, 2 1/2 acheteur; 3 vendeur; 25 à 2 1/2 ventes. |  |
| Car Notes, 30 à 100 ventes.                                 |  |
| Belgo Can. Paper, 83 vendeur.                               |  |
| Belgo Can. Paper Prf., 93 1/2 acheteur; 94 vendeur.         |  |
| Illinois Power, 91 1/2 acheteur; 25 à 91 1/2 ventes.        |  |
| Eastern Engineering, 14 acheteur; 14 1/2 vendeur.           |  |
| Ottawa River, 37 acheteur; 42 vendeur.                      |  |
| Ottawa and Hull, 40 1/2 acheteur; 42 vendeur.               |  |
| S. C. Power Prf., 94 1/2 acheteur.                          |  |
| Lake Shore, 220 acheteur; 225 vendeur.                      |  |

## LA MATINEE A LA BOURSE

LE MONTREAL POWER TOUCHE UN NOUVEAU SOMMET A 183 1-2 — LE PRICE REMONTE UN PEU — LE SHAWINIGAN MONTE DE TROIS POINTS

Le Montreal Power a été encore ce matin le titre le plus actif sur notre place. Son cours a atteint un nouveau sommet à 183 1-2 des l'ouverture. Par la suite des fluctuations nombreuses se sont produites; le cours est descendu jusqu'à 182 1-2 mais finalement il s'est rétabli en fermeture à 183, soit un gain de 1 point 1-4 comparativement à la fermeture d'hier soir.

Le Shawinigan était très vigoureux également. De 132 il est passé à 134 puis à 135, soit un gain de trois points. Les autres titres ont simplement fermé; le Bell Telephone, de même que le Bell Telephone, le Montreal Tramway et le Toronto Railway maintenaient leurs positions.

Le Price qui avait perdu près de deux points hier quand la nouvelle est arrivée de la mort tragique de sir William Price a repris ce matin 5-8 de point, faisant 40 5-8. Le Laurénte était un peu faible à 82 1-2. Le Brompton faisait 31.

Le Steel of Canada, ex-dividende de 1-3-4 pour cent, n'a cédé que 1-2 point à celui qui lui laisse un gain de 1 point 1-4.

Le Sherwin Williams a continué de s'alourdir; il est tombé de 117 à 115.

Le dollar canadien est au pair; le franc français fait à Montréal, 0.530 et la livre sterling, \$4.46.

## OPERATIONS DE LA MATINEE

(Cours fournis par la maison L.G. Beaubien et Cie)

### BOURSE DE MONTREAL

DE 10 A 11 H. A.M.

|                                                                           |  |
|---------------------------------------------------------------------------|--|
| Atlantic Sugar, 5 à 13½.                                                  |  |
| Bell Telephone, 47 à 137½.                                                |  |
| Brazilian Traction, 710 à 31; 165 à 51½; 25 à 3½.                         |  |
| Brompton P. and P., 35 à 31.                                              |  |
| Canada Cement, 2 à 85.                                                    |  |
| Dominion Glass, 70 à 119½; 3 à 119.                                       |  |
| Canada Steamship Prf., 635 à 50; 25 à 50½.                                |  |
| Laurentide Co., 15 à 83.                                                  |  |
| Montreal Power, 506 à 183½; 90 à 183½; 118 à 183½; 95 à 185½; 140 à 182½. |  |
| Port. Bro. & Co., 100 à 100½.                                             |  |
| Dominion Cannery, 10 à 56½; 5 à 36.                                       |  |
| Toronto, 85 à 603.                                                        |  |
| Spanish River Prf., 115 à 116½.                                           |  |
| Shawinigan, 89 à 134.                                                     |  |
| Dominion Textile, 17 à 63.                                                |  |
| Canadian General Electric, 12 à 29.                                       |  |
| Alcan. Al. Alcohol, 100 à 100½; 200 à 39½.                                |  |
| Sherwin Williams, 5 à 117.                                                |  |
| Shawinigan Rights, 87 à 3; 621 à 3½; 918 à 5½.                            |  |
| Ogilvie Milling, 50 à 315.                                                |  |
| Ottawa Power, 2 à 92.                                                     |  |
| Can. Cement Prf., 5 à 105.                                                |  |
| Nackay 100 à 110.                                                         |  |
| Steel of Canada Prf., 5 à 10½.                                            |  |

# La Vie Sportive

## L'ENQUETE SE CONTINUE SUR LE SCANDALE DU BASEBALL

**Des révélations sensationnelles seront faites d'ici quelques jours — Les joueurs des Giants exigent leur salaire en plein — Une enquête par le Fédéral.**

New-York, 3. — Les magnats du baseball sont à l'œuvre une enquête sérieuse et complète sur le nouveau scandale qui a été mis à jour avant-hier par le commissaire Landis et l'on s'attend à des révélations sensationnelles d'ici quelques jours.

L'accusation portée par Sand contre O'Connell et Dolan prétendant que les deux porte-couleurs des Giants auraient voulu corrompre le joueur des Phillies lors de la partie du 27 septembre a causé un grand bouleversement dans le monde du baseball surtout à la veille des séries pour le championnat du monde. Plusieurs joueurs sont incriminés dans ce complot mais la plupart protestent énergiquement et prétendent qu'ils n'ont jamais eu connaissance des propositions faites par O'Connell. Le gérant McGraw et le secrétaire Stenham ont déclaré qu'ils ignoraient complètement ce qui s'était passé et qu'ils apprennent la nouvelle du commissaire Landis.

Les joueurs des Giants, ayant à leur tête Kelly, Frisch et Young, ont menacé de se mettre en grève si le club New-York ne leur payait pas leur salaire en plein dans les parties de la série mondiale.

### ON FAIT LES PREPARATIFS

Washington, 3. — Le thermomètre de l'énervement à Washington a presque fait explosion hier. Les accusations portées contre deux membres du Giants ont augmenté la tension dans la ville et maintenant la capitale nationale est prête à tout après avoir entendu toutes sortes de rumeurs.

Malgré tout on continue de faire les préparatifs pour la joute d'ouverture qui aura lieu ici samedi alors que les Sénateurs et les Giants joueront leur première partie.

Dans le courant de la journée, des amateurs de toutes les parties du pays sont arrivés pour assister aux séries. Le juge Landis et le président John Heydler sont ici, et comme les autres officiels sont attendus, le va-et-vient commence à se faire sentir dans les hôtels.

Les Giants sont aussi arrivés et leur venue à Washington complète pratiquement les derniers préparatifs. De suite, les joueurs ont été envoyés à l'hôtel Wardman Park, qui sera leur quartier général durant leur séjour ici.

Hier, le juge Landis a inspecté le stade Griffith et il a approuvé les préparatifs qui ont été faits en vue des séries.

Dans l'après-midi, le club Washington a fait un exercice. Avec un peu de difficulté, le gérant Harris a pu se débarrasser des photographes qui étaient sur le champ et les Sénateurs ont pratiqué pendant près de deux heures. Le gérant du club Washington a annoncé qu'il avait cédé à ses joueurs de se reporter pour un autre exercice ce matin afin que le champ soit à la disposition des Giants dans l'après-midi.

### JOHNSON SE CHOQUE

Chicago, 3. — Une enquête fédérale afin de purger le baseball sera demandée par le président Bar Johnson, de la ligue Américaine, à la suite du scandale où Jim O'Connell, des Giants, a été banni après avoir confessé avoir offert \$500 à Heinie Sand, du Philadelphia, pour perdre la partie de samedi dernier à Philadelphia. Cozy Dolan, le coach des Giants, a aussi été banni à la suite de la confession de O'Connell.

### Dans la ligue des marchands de bois

Les parties disputées dans les séries de la ligue de quilles des marchands de bois ont donné les résultats suivants:

| McLENNAN |     |     |           |
|----------|-----|-----|-----------|
| Harris   | 103 | 93  | 142 — 398 |
| Paves    | 89  | 91  | 98 — 278  |
| Haynes   | 113 | 140 | 101 — 354 |
| Dumont   | 122 | 100 | 71 — 293  |
| Danville | 106 | 140 | 135 — 281 |

Totaux ..... 533 624 547 1704

| J.-P. DUPUIS |     |     |           |
|--------------|-----|-----|-----------|
| Cadioux      | 102 | 148 | 227 — 471 |
| Dupuis       | 138 | 146 | 127 — 411 |
| Brinoff      | 76  | —   | 76        |
| Desroches    | 147 | 127 | 124 — 398 |
| Viau         | 113 | 105 | 102 — 320 |
| Valade       | —   | 119 | 137 — 256 |

Totaux ..... 576 645 711 1927

| RUTHERFORD ROUGE |     |     |           |
|------------------|-----|-----|-----------|
| Gauvreau         | 160 | 132 | 145 — 437 |
| Periard          | 114 | 93  | 122 — 329 |
| Jones            | 143 | 166 | 164 — 473 |
| Potvin           | 143 | 152 | 135 — 430 |
| Meunier          | 182 | 172 | 188 — 542 |

Totaux ..... 742 715 754 2211

| JAMES SHEARER |     |     |           |
|---------------|-----|-----|-----------|
| Lamer         | 92  | 112 | 140 — 344 |
| McCulloch     | 107 | 112 | 103 — 322 |
| Feast         | 99  | 114 | 135 — 348 |
| Fortin        | 159 | 122 | 142 — 423 |
| Carruthers    | 149 | 164 | 167 — 480 |

Totaux ..... 606 624 678 — 1917

| RUTHERFORD BLEU |     |     |           |
|-----------------|-----|-----|-----------|
| Ford            | 134 | 165 | 145 — 444 |
| Lefebvre        | 90  | 127 | 97 — 314  |
| Cadioux         | 141 | 128 | 132 — 401 |
| Dupré           | 130 | 115 | 127 — 372 |
| Read            | 116 | 122 | 154 — 392 |

Totaux ..... 611 659 655 1923

| DANIEL CREAM |    |     |           |
|--------------|----|-----|-----------|
| Massue       | 89 | 104 | 147 — 340 |
| Corbeil      | 98 | 100 | 99 — 297  |

## W.-M. JOHNSTON SERAIT PLUS FORT QUE RICHARDS

C'EST L'OPINION DE STEPHEN WALLIS MERRIHEW, L'EDITEUR DE L'AMERICAN LAWYER TENNIS

Un des joueurs qui ont fait le plus parler d'eux, depuis deux années, c'est William M. Johnston, de San Francisco, le deuxième joueur des Etats-Unis et du monde, et reconnu comme tel, jusqu'à la fin de la dernière saison; jusqu'en septembre 1923, on plaçait Tilden et Johnston dans une classe à part, personne n'étant encore parvenu à les battre; mais, après la défaite que subit Johnston aux mains de James O. Anderson, d'Australie, dans le "challenge round" du tournoi de la Coupe Davis de 1923, on dut bien se rendre à l'évidence et admettre que Tilden et Johnston n'étaient plus invincibles. A cette époque, pourtant, personne ne contestait encore le droit de Johnston d'être considéré comme le deuxième joueur du monde et des Etats-Unis.

Un revirement subit d'opinion s'est produit en 1924; Johnston subit une première défaite aux mains de Howard Kinsey dans la finale du tournoi de Seabright et, ce qui est pis, il a été défait par Vincent Richards par le résultat de 6-0, 6-4 dans le tournoi annuel de l'Est contre l'Ouest. Evidemment, ce sont les résultats qui comptent.

Dès le début de la saison 1924, le Comité qui avait le choix des membres de l'équipe américaine de la Coupe Davis avait annoncé que Tilden et Johnston représenteraient les Etats-Unis dans les simples; quelques jours à peine avant la rencontre avec l'Australie, on annonça, à la surprise générale, que Richards et non Johnston représenterait les Etats-Unis dans les simples. Ce fut une mauvaise nouvelle pour Johnston, et voici ce qu'a écrit Stephen Wallis Merrihew, à ce sujet, dans le numéro du 15 septembre de l'American Lawn Tennis:

### JOHNSTON ET RICHARDS

"Choisir les membres d'une équipe de la Coupe Davis n'est pas tâche facile et, à maintes reprises, il y eut des divergences d'opinion sur le choix des représentants. Les Etats-Unis n'ont pas eu trop de misère de ce côté, depuis la guerre, et c'est pourquoi le choix de Richards au lieu de Johnston, est bien important; il n'y a pas de doute que ce changement sur l'équipe américaine a créé une grosse surprise.

"Il n'y a pas de règles pour le choix des représentants des Etats-Unis dans le tournoi de la Coupe Davis et le comité, composé de membres choisis ceux qu'il croit les meilleurs. Mais, tout un monde étonné attend encore la justification du choix de Richards au lieu de Johnston.

"On a choisi Richards parce qu'on croyait que son record pour 1924 était meilleur que celui de Johnston. L'était-il? Etais-il nécessaire, d'autre part, de faire un pareil changement à la dernière heure? Pour répondre à cette deuxième question, il vaut mieux examiner les circonstances.

"William M. Johnston a été un membre de l'équipe américaine depuis 1920, cinq années en tout. Jusqu'à cette année, lui et Tilden avaient été les piliers de l'équipe. On s'attendait à ce qu'il soit de même en 1924. Il y a presque deux mois, on annonça que Tilden et Johnston représenteraient les Etats-Unis dans les simples. Une semaine avant que l'équipe complète des Etats-Unis ne soit nommée, on a annoncé, encore officiellement, que la rencontre entre Johnston et Richards dans le tournoi de l'Est contre l'Ouest, servirait à classer ces deux joueurs; mais personne ne paraissait avoir l'idée de mettre de côté Tilden ou Johnston, lorsqu'il s'agissait de choisir les représentants des Etats-Unis et personne ne plus ne doutait du succès de l'équipe américaine contre les envahisseurs.

"Il doit y avoir des raisons bien sérieuses pour avoir motivé un changement aussi soudain. Il est hors de doute que la saison de 1924 a été la meilleure de Richards. Il a remporté le championnat olympique, éliminant Lacoste et Cochet; dans le tournoi national des Etats-Unis, il a défait Wallace Johnson et il a poussé Tilden à la limite. D'autre part, il a été défait par Borotra en trois sets consécutifs à Wimbledon. C'est la toute son record.

"La saison de Johnston dans l'Est n'a pas été plus longue. Il a été défait par Howard Kinsey en cinq sets à Seabright et il a triomphé à Newport jouant un jeu bien régulier et très brillant. Dans le tournoi des Etats-Unis, il a défait Lacoste en trois sets consécutifs et il n'a perdu que deux parties contre Patterson dans trois sets. Il a été défait par Tilden dans la finale en trois sets, le score du dernier étant 9-7.

"Pour en venir à la rencontre entre Johnston et Richards dans le tournoi de l'Est contre l'Ouest, ce tournoi se trouvait arriver juste entre le tournoi national et le challenge round et c'était tout simplement un moyen de jeter de l'argent dans les coffres des associations canadiennes et métropolitaines. Tilden s'objecta à ce que ce tournoi ait lieu, disant que le temps qui restait devait être consacré à l'entraînement, spécialement pour l'équipe de doubles qui n'était pas encore choisie. On ne l'écouta pas et il refusa de prendre part au tournoi de l'Est contre l'Ouest pour les raisons mentionnées plus haut.

"La rencontre entre Johnston et Richards, les premiers joueurs des deux équipes, était au meilleur de trois sets, et Johnston ne fit aucune préparation sérieuse pour cette rencontre; il ne croyait pas qu'il pût avoir autant d'importance et puis, aucune rumeur ne servit pour classer deux joueurs d'une équipe de la Coupe Davis. Richards gagna par le résultat de 6-0, 6-4, et joua d'une façon superbe. (En 1922, pourtant, on a vu Johnston triompher de Richards, après avoir perdu les deux premiers sets).

"Cette rencontre eut lieu le samedi, et le mardi suivant, Richards était choisi pour jouer avec Tilden. Johnston fut complètement pris par surprise; et c'était la dernière chose à laquelle il s'attendait. Il était sous l'impression que l'on confirmerait officiellement la nouvelle semi-officielle du choix du début de la saison, et il était prêt à triompher dans les simples comme dans les doubles. La nouvelle que Richards était choisi fut un mauvais coup pour Johnston, soudain et démolissant.

"Il nous semble qu'il n'y avait pas de raison pour mettre Johnston de côté. Il avait joué contre Tilden dans la finale du tournoi des Etats-Unis, et était en forme magnifique. Si le Comité croyait que Richards était l'homme de l'avenir, comme il l'est sans aucun doute, il n'y avait pas de raison pour qu'il n'attendît pas son tour jusqu'en 1925. Ou bien, si l'on avait des doutes au sujet de la supériorité de l'un ou de l'autre, on aurait dû organiser une rencontre pour en décider; le tournoi de l'Est contre l'Ouest était une belle occasion; on aurait pu en faire une rencontre de trois sets dans cinq, et annoncer que le gagnant représenterait les Etats-Unis; rien du genre n'a été fait, et on ne paraît même pas y avoir pensé.

"Nous trouvons que cette action du Comité est bien surprenante, qu'elle n'était pas nécessaire, et que c'était maltraiter un homme qui a si bien aidé à gagner et à conserver la coupe, se sacrifiant à maintes reprises pour ce faire. L'action du Comité est doublement aggravée du fait qu'elle a été bien mal prise par Johnston.

Tilden, lui aussi, vit que Johnston était en belle forme lors du tournoi national des Etats-Unis.

Il sera intéressant de voir les suites de cette affaire, et qui fera partie de l'équipe américaine en 1925.

## Quatorze combats au programme

Ci-suit le programme complet qui sera exécuté à la salle Ste-Brigide, coin Ste-Catherine et Maisonneuve, lundi soir 6 octobre prochain.

90 livres: N. O'Connell, V. A. C. vs Carew, Ind.  
109 livres: G. Reed, V. A. C. vs E. Robert, Richmond A.A.A.  
112 livres: Bebe Lacombe, Sainte-Brigide, vs P. Diano, Ind.  
112 livres: R. Jobin, Ste-Brigide, vs D. Diano, Ind.  
112 livres: G. Blain, Ste-Brigide, vs J. Bryant, V. A. C.  
118 livres: T. Du Lillo, Ste-Brigide, vs G. Black, V. A. C.  
126 livres: A. Gagné, Ste-Brigide, vs Gordon, University Settlement.  
120 livres: E. Massé, Richmond, vs L. Parisian, V. A. C.  
126 livres: F. Huneault, Ste-Brigide, vs W. Siddars, Gren. Guards.  
126 livres: H. Latreille, Ste-Brigide, vs Briely, Gren. Guards.  
126 livres: R. Lirzin, Ste-Brigide, vs O. Wright, Melrose, A. C.  
126 livres: J. St-Germain, V. A. C. vs D. O'Connell, Gren. Guards.  
135 livres: Geo. Chabot, National, vs N. Stephano, Ind.  
135 livres: A. Hotte, Ste-Brigide, vs L. Long, Y.M.H.A.

Les arbitres choisis pour la circonstance seront MM. Kid Durand, Geo. Rivet, Jack McBeatty.

Les juges nommés sont MM. J. Hutching, E. Brosseau, Fred. Richard, A. Brière, J. Ingram.

MM. Pierre Bélanger, chef de police à Montréal et Pierre Beaubien, sportman bien connu d'Outremont, agiront comme chronomètres.

### Le championnat de la vallée du St-Maurice

Les Trois-Rivières, 2 (D.N.C.). — Le Wayagmack s'est assuré le championnat de la ligue de football de la Vallée du Saint-Maurice en triomphant de la forte équipe des Trois-Rivières par 1 à 0. Le point décisif fut compté par Cameron, du Wayagmack, qui intercepta une balle passée et d'un coup de tête la logea dans le filet.

La partie fut excessivement contestée et le point vainqueur ne fut enregistré que quelques minutes avant la fin de la partie.

Ces deux clubs étaient sur un pied d'égalité et dans leur dernière rencontre, avant la partie finale, ils avaient joué deux heures sans pouvoir en arriver à une décision.

C'est la troisième année que le Wayagmack gagne le championnat de la ligue de la Vallée du St-Maurice.

### Les quilles aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 2 (D.N.C.). — La saison des quilles s'ouvrira dans notre ville le 6 octobre prochain alors que la ligue de la Cité fera ses débuts.

Les clubs dont se compose notre ligue de la Cité, cette année, sont: le North Shore Power, les Impri-meurs-Unis, le Pacifique Canadien, les Blancs, le Canipco, le Saint-Maurice Paper, champion de l'an dernier, le Royal-George, le Lavolette.

A l'assemblée annuelle de la ligue de la Cité, M. Philippe Bigué,

## Une défaite et une victoire

Les Trois-Rivières, 2 (D.N.C.). — Deux équipes de quilles du National de Montréal sont venues faire la lutte à deux équipes trifluviennes. L'équipe A a subi une défaite tandis que l'équipe B l'a emportée assez facilement.

Les résultats ont été comme suit:

| National "A" |     |     |           |
|--------------|-----|-----|-----------|
| Croteau      | 184 | 160 | 170 — 514 |
| Mercil       | 164 | 145 | 170 — 479 |
| Linteault    | 196 | 178 | 185 — 559 |
| Meunier      | 153 | 126 | 144 — 423 |
| Bénard       | 137 | 181 | 144 — 462 |

834 790 811 — 2435

| Trois-Rivières "A" |     |     |           |
|--------------------|-----|-----|-----------|
| Larivière          | 222 | 198 | 160 — 580 |
| Lambert            | 197 | 160 | 161 — 518 |
| Lacroix            | 140 | 208 | 157 — 505 |
| Poliquin           | 170 | 161 | 193 — 524 |
| Fournier           | 187 | 168 | 179 — 534 |

916 895 850 — 2661

| National "B" |     |     |           |
|--------------|-----|-----|-----------|
| Crevier      | 198 | 192 | 191 — 581 |
| Duhamel      | 169 | 173 | 160 — 502 |
| Giroux       | 170 | 154 | 175 — 499 |
| Carmel       | 142 | 167 | 162 — 471 |
| Egan         | 180 | 161 | 152 — 493 |

859 841 840 — 2546

| Trois-Rivières "B" |     |     |           |
|--------------------|-----|-----|-----------|
| Comtois            | 170 | 155 | 162 — 487 |
| Ouellette          | 125 | 145 | 121 — 391 |
| Rochelleau         | 163 | 163 | 140 — 466 |
| Berkerson          | 125 | 188 | 137 — 451 |
| Bettez, P.         | 165 | 178 | 178 — 521 |

749 829 738 — 2316

### Le Grand Circuit

Columbus, Ohio, 3. — Sommaire des courses au trot et à l'amble disputées hier après-midi, dans le Grand Circuit:

Classe 2.07, trot. The "Ohio City Sausage Stake", Bourse \$3,000

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| Etta Driven, Murphy                 | 1 1 1 |
| Marmaduke, Valentine                | 2 6 2 |
| Prince Bondsman, Haldeman           | 3 2 3 |
| Fayette National, McKay             | 4 3 6 |
| Emma Harvester, Cox                 | 5 4 5 |
| Petter S., McDevitt                 | 7 5 4 |
| Todd Hart, Putnam                   | 6 r   |
| Temps 2.05 1-4, 2.03 1-2, 2.04 1-2. |       |

Classe 2.03 amble. "The Columbus Dispatch Stake", Bourse \$3,000

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| Hal Mahone, Childs                  | 1 1 1 |
| Buddy Mac, Stokes                   | 2 2 3 |
| Jimmie McKerron, Ray                | 4 3 2 |
| Frisko June, Fleming                | 3 4 4 |
| Temps 2.04 1-4, 2.02 1-4, 2.03 1-2. |       |

Classe 2.18, trot. Bourse \$1,000

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| Peter A. Montgomery, Stokes           | 5 1 1 |
| Laughier, Murphy                      | 1 3 2 |
| Gene Forbes, Hedrick                  | 2 2 4 |
| Mr Harvester, P., Fleming             | 3 4 3 |
| Pearl Worthy, Romohr                  | 4 6 5 |
| Joe all et Dora Roth ont aussi couru. |       |
| Temps 2.08 1-2, 2.07 1-2, 2.07 1-2.   |       |

Classe 2.10, amble. "The Arch-City Stake", Bourse \$3,000

|                                               |       |
|-----------------------------------------------|-------|
| Bessie McKlyo, Palin                          | 6 2 1 |
| Valley Day, Short                             | 7 1 2 |
| La Paloma, Wolverton                          | 1 5 3 |
| Lula Forbes, J. Thomas                        | 2 4 2 |
| Sparkle, Crozier                              | 4 3 4 |
| Skeeter W., et Kinney Silk ont aussi couru.   |       |
| Temps 2.04 1-4, 2.03 1-4, 2.03 1-4, 2.04 1-2. |       |

### Le tennis aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 3. (D.N.C.). — Le tournoi tennis pour le championnat en double mixte, de notre ville s'est terminé au terrain de M. Berthe Debiols par la victoire de Mlle Berthe Debiols et M. Jean-Marie Girard. Ils ont triomphé en finale de Mlle Marguerite Berlin-guette de M. D. Blais, par le résultat de 9-7, 7-5 et 6-4.

## Rhéaume avec les Sons of Ireland

Les Trois-Rivières, 3. (D.N.C.). — Les Trois-rivières n'aura pas de club dans la ligue de hockey de l'est, mais les directeurs de ce club garderont leur franchise et auront un club en 1926.

C'est l'impossibilité de la direction du Trois-Rivières d'en arriver à une entente avec la direction de l'Arena local — à motive cette décision.

C'est ce que déclare M. Charles-Edouard Paire, président du club Trois-Rivières.

"Herbie" Rhéaume, le fameux gardien de buts du Trois-Rivières, qui fut l'an dernier le meilleur des difficultés dans la ligue de l'Est, jouera cette année avec les Sons of Ireland.

### Les séries de fin de saison

Baltimore, 3. — Le club Baltimore a gagné la première partie de sa série avec le Saint-Paul, de l'Association Américaine pour le championnat. C'est grâce à un ralliement à la dernière manche que les Orioles l'ont emporté, enregistrant deux points. Cinq mille personnes ont assisté à la partie.

R. H. E. St-Paul ..... 000 200 001 — 3 7 2  
Baltimore ..... 200 000 002 — 4 8 0  
A CHICAGO

Chicago, 3. — Le White Sox a décroché la deuxième partie de sa série avec le Cubs, pour le championnat de la ville. Le résultat fut de 12 à 7. La partie avait lieu sur terrain de la Ligue Américaine.

R. H. E. Cubs ..... 002 002 210 — 7 13 1  
White Sox ..... 120 050 225 — 12 14 0  
Kaufman, Keen, Wheeler, Milledale et O'Farrell; Thurston, Cven-gros et Schalk.

### Non-mé recorder de Sainte-Rose

M. Jean-Pierre Charbonneau, avocat de Montréal, a été nommé hier par le cabinet provincial, recorder de Sainte-Rose. L'hôpital Sainte-Marie a été aussi placé sous la loi de l'Assistance Publique.

### L'enquête sur la police

L'enquête sur le département de la police sera tenue dans la chambre 24, du palais de justice. Le shérif a veillé aux préparatifs et à prendre toutes les mesures pour le maintenir le plus parfait de l'ordre. Il se peut que la ville soit dispensée d'une bonne partie de sa besogne par des affidavits que fourniraient Frank, Valentino et Gambino.

### Bon service chose essentielle

L'un des exemples les plus intéressants de progrès industriel et commercial au sein d'une région vouée à l'agriculture intense est fourni par Sherbrooke, métropole des Cantons de l'est. Elle est d'assez très facile, les trains du chemin de fer National du Canada qui partent de Montréal, gare Bonaventure, à 9 h. 25 a.m. et à 11 h. 30 p.m. tous les jours sauf le dimanche, donnent un excellent service. Wagons-lits au train de 11 h. 30 p.m. prêts à occuper à Montréal à 10 heures p.m. et jusqu'à 8 h. a.m. à Sherbrooke: wagon-salon-café aux trains de 9 h. 25 a.m. et de 4 h. 15 p.m. Service également commode dans l'autre direction. Pour autres renseignements, retenez de places, etc., s'adresser à Mlle Berthe Debiols ou au bureau des billets de la ville du chemin de fer National du Canada, 230, rue St-Jacques, téléphone Main 3620. (rec.)

Petites et grosses bouteilles

**Ale Amère Forte**



**FRONTENAC EXPORT ALE**

Petites bouteilles

**Lager type Budweiser**

## DEUX BIERES DIFFERENTES

Vieilles jusqu'à maturité

# Frontenac

## LE PROBLEME JUIF

## Des représentants juifs continuent à faire connaître leurs opinions

L'un veut une réforme, l'autre le statu quo, et un troisième des écoles séparées — M. Creelman se défend — La séance d'hier devant la commission éducationnelle.

Le problème des écoles protestantes et juives se complique de la diversité des opinions exprimées tant du côté de l'élément protestant que du côté de l'élément juif. A la séance d'hier l'un voulait une réforme, l'autre le statu quo, un troisième des écoles séparées, et tous prétendaient parler au nom de la colonie juive de Montréal.

M. Peter Bercovitche, député de S.-Louis à la Législature, a exprimé le regret que les vues exprimées par M. Louis Fitch, mardi dernier, devant la Commission éducationnelle, aient eu une aussi grande tendance à promouvoir les écoles séparées, contrairement à ce qu'il réclamait. M. Max Goldstein, qui, comme il le dit lui-même, au cours de ses remarques, représentait les vieux, les sages et les plus éclairés parmi les Juifs de Montréal.

"L'idée de la création d'écoles séparées est absolument répudiée par presque toute la population juive de la métropole", dit M. Bercovitche. Je ne crois pas qu'il y a 500 Juifs sur toute l'île de Montréal qui concourent dans les vues exprimées par M. Fitch. Je vis parmi les Juifs continuellement. Nous qui réclamons le statu quo, représentons trente-deux synagogues de Montréal, et je crois que nous représentons l'opinion de la très grande majorité juive. Je vois que M. Garber prétend représenter 10,000 travailleurs juifs. Je ne sais pas où ils sont et je crois qu'il s'est trompé en mentionnant ce chiffre.

"D'après les remarques de M. Creelman, continue M. Bercovitche, le public peut être porté à croire que nous voulons attenter aux droits des protestants. Loin de là, notre pensée. Nous qui rappelons ces siècles d'oppression dont nous sommes soufferts, sommes loin de vouloir attenter aux droits religieux de qui que ce soit. Les protestants peuvent enseigner la religion qu'il leur plaira d'enseigner dans leurs écoles. Il existe une clause dans la loi qui empêche toute intervention dans les croyances religieuses d'un élève. Nous Juifs ne désirons aucunement abandonner l'excellent système scolaire que nous avons actuellement. Ceci serait incroyable, et je parle au nom de presque tous nos coreligionnaires."

M. H. Wolofsky, éditeur du *Jewish Daily Eagle*, prétend parler au nom de la presse juive: que les écoles juives sont persécutées par les instituteurs protestants, et que cet état de choses pourrait être évité par un troisième rôle scolaire. Il est d'opinion que les contribuables juifs ne paient pas seulement 40 pour cent de la taxe scolaire, mais 50 pour cent. Il cite le cas d'un instituteur d'un *High School* protestant qui, s'adressant à des élèves juifs, leur fit remarquer qu'ils ne payaient pas pour leur éducation, qu'ils n'étaient pas désirés dans cette institution et qu'ils feraient mieux de se retirer.

A ce moment, M. Creelman intervient pour exiger que le nom de cet instituteur lui soit divulgué sur-le-champ; et M. Wolofsky le lui donne.

Le témoin énumère ensuite plusieurs cas d'instituteurs qui auraient ainsi persécuté des élèves juifs dans d'autres écoles. Il propose la formation d'un sous-comité juif qui déciderait des questions purement religieuses. Le contrôle financier des écoles juives pourrait quand même être laissé à la commission protestante. Les instructions religieuses, pour les Juifs comme pour les protestants, pourraient être données dans des écoles neutres, en dehors des heures de classe ordinaires.

M. Louis Benjamin, représentant les ouvriers juifs, soutient devant les commissaires que l'opinion des ouvriers juifs devait être considérée comme la plus importante dans cette question.

Le problème actuel est bien plus une question d'humanité qu'une question légale, dit-il. Au point de vue légal, l'entente de 1903 ne vaut pas plus qu'un chiffon de papier et on ne peut en disposer de n'importe quelle façon. Le problème doit être envisagé sous un tout autre aspect. L'intention était de permettre à tous les groupes de se développer à tous les points de vue, afin d'assurer la grandeur de notre pays. Ce but peut être atteint par la création d'écoles séparées pour les différents groupes. Si des ententes amicales peuvent être conclues après des conférences et des négociations, il est évident, et la présente enquête le prouve, que ce système d'entente n'a pas obtenu grand résultat depuis vingt ans.

M. Benjamin ajoute que les témoins juifs qui ont été entendus par la commission jusqu'ici ne représentent pas la majorité des citoyens juifs de Montréal. Il déclare que la majorité est constituée par le Jewish Community et par les travailleurs qu'il représente. "Les autres groupes ne représentent pas 5 000 Juifs", dit-il.

Le système actuel, d'après le témoin, a pour résultat de créer une anomalie entre les parents juifs et leurs enfants. Les parents ne parlent pas l'anglais pendant que les enfants, dans un très grand nombre de cas, ne peuvent parler l'hébreu. Ceci n'est pas de nature à inciter chez l'enfant le véritable esprit civique.

M. Benjamin termine en suggérant que si une commission scolaire juive est créée, ses membres soient choisis par vote populaire, par les citoyens et contribuables juifs eux-mêmes.

Le pasteur E. I. Rexford demande à être entendu non pas comme éducateur, mais comme simple citoyen. Il regrette que la discussion ait donné lieu à des propos qui montrent l'animosité des uns contre les autres. "On m'a dit que la discussion n'a pas été de nature à inciter chez l'enfant le véritable esprit civique."

M. Benjamin termine en suggérant que si une commission scolaire juive est créée, ses membres soient choisis par vote populaire, par les citoyens et contribuables juifs eux-mêmes.

Le pasteur E. I. Rexford demande à être entendu non pas comme éducateur, mais comme simple citoyen. Il regrette que la discussion ait donné lieu à des propos qui montrent l'animosité des uns contre les autres. "On m'a dit que la discussion n'a pas été de nature à inciter chez l'enfant le véritable esprit civique."

M. Benjamin termine en suggérant que si une commission scolaire juive est créée, ses membres soient choisis par vote populaire, par les citoyens et contribuables juifs eux-mêmes.

Le pasteur E. I. Rexford demande à être entendu non pas comme éducateur, mais comme simple citoyen. Il regrette que la discussion ait donné lieu à des propos qui montrent l'animosité des uns contre les autres. "On m'a dit que la discussion n'a pas été de nature à inciter chez l'enfant le véritable esprit civique."

M. Benjamin termine en suggérant que si une commission scolaire juive est créée, ses membres soient choisis par vote populaire, par les citoyens et contribuables juifs eux-mêmes.

Le pasteur E. I. Rexford demande à être entendu non pas comme éducateur, mais comme simple citoyen. Il regrette que la discussion ait donné lieu à des propos qui montrent l'animosité des uns contre les autres. "On m'a dit que la discussion n'a pas été de nature à inciter chez l'enfant le véritable esprit civique."

M. Benjamin termine en suggérant que si une commission scolaire juive est créée, ses membres soient choisis par vote populaire, par les citoyens et contribuables juifs eux-mêmes.

## A GENEVE

## Clôture de la cinquième session de la Société des nations

Le président Motta a fait son discours d'adieu hier — Les délégués recommandent l'acceptation du protocole d'arbitrage et de sécurité — Les questions économiques.

Genève, 3 (S.P.A.) — La cinquième assemblée de la Société des Nations a terminé ses délibérations hier en adoptant à l'unanimité une résolution recommandant que tous les Etats acceptent le protocole d'arbitrage et de sécurité.

Si l'on fait abstraction du protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux, le trait dominant des séances fut l'insistance des délégués pour que les problèmes économiques, considérés par les profanes comme appartenant exclusivement à la juridiction intérieure des Etats, soient résolus sur une base internationale, si elle veut faire disparaître tous les motifs de guerre.

Plusieurs orateurs ont préconisé cette innovation, surtout les représentants de la France. L'idée a été incorporée dans le protocole lui-même. Elle a inspiré plus d'une fois les juristes européens pendant qu'ils cherchaient à formuler un pacte de nature à ne pas alarmer les nations jalouses de leurs prérogatives.

Comme l'ont expliqué aux journalistes, hier soir, les tenants de cette idée, la Société des Nations, après avoir mis hors la loi toutes les guerres, doit se préoccuper d'éliminer toutes les causes de conflit.

Mus par cet esprit croissant d'internationalisme, les juristes prétendent que l'opinion mondiale existe maintenant que certains problèmes vitaux affectant le monde entier, tels que l'immigration et la distribution équitable des matières premières, ne peuvent plus être laissés au contrôle exclusif des Etats, mais doivent être examinés en vue de leur règlement équitable dans l'intérêt général, afin que les

## M. Lapointe dans Northumberland

Le ministre de la justice subit le feu des interruptions à Neguac.

Neguac, N.-B., 3. — L'élection partielle de Northumberland promet des émotions. M. Lapointe a tenu une assemblée mouvementée hier à Neguac, en faveur de M. W. Snowball, candidat libéral, contre M. Hickey, candidat conservateur. L'assemblée avait été annoncée tout d'abord comme assemblée contradictoire, mais les organisateurs ont finalement décidé d'en faire une assemblée exclusivement libérale. M. Doucet, député de Kent, devait y rencontrer M. J. Robichaud. Il lui a fallu s'excuser auprès des électeurs et déplorer la chose. Naturellement, l'assemblée était composée d'éléments adverses, et le changement d'idée des libéraux a

provoqué un vif contentement. Les questions n'ont cessé de pleuvoir sur M. Lapointe. On lui a demandé comment il se faisait que la langue française avait été si indignement traitée à Wemby et que le gouvernement avait permis à des fonctionnaires anglais et unilingues de répandre de sales calomnies sur la province de Québec.

On lui a parlé aussi de l'hôtel Scribe et de bien d'autres choses. M. Lapointe n'a pas donné d'explication. Le vacarme a été en augmentant sans cesse au point que M. Lapointe a recommandé aux libéraux de montrer plus de courtoisie envers les orateurs conservateurs lorsque ces derniers se présenteront.

re, succédant à M. l'abbé Alphonse Mongrain, décédé la semaine dernière; M. l'abbé Léopold Rompré, vicaire à St-Stanislas, est nommé à St-Paulin; M. l'abbé Elise Brunelle, vicaire à St-Adelphe, est nommé à St-Stanislas.

La construction

Parmi les permis de construction accordés hier à l'hôtel de ville il en est un pour une école, rue Mousseau, dans le quartier Mercier, au coût de \$108,000. C'est une école de la Commission catholique.

Voici la liste des principaux permis accordés hier:

Rue Fullum, quartier de Lormier, une maison formant 5 logements, 25 x 57, à 3 étages; coût, \$6,500. Propriétaire, J.-E. Tessier, 691 avenue Outremont.

Rue Hughes, quartier Ste-Anne, une forge, 50 x 27, à un étage, coût \$3,500; une manufacture, 100 x 164, à 2 étages, coût \$16,500. Propriétaire, Dominion Transport Company, 5, carré Youville.

Rue Bellechasse, quartier S.-Edouard, un garage, 16 x 25, à 2 étages, coût, \$1,000. Propriétaire, A. Archambault, 1651 Bellechasse.

Rue Mousseau, quartier Mercier, une école, 108 x 65, à 3 étages; coût \$108,000. Propriétaire, la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, 87, Ste-Catherine, ouest.

Rue Gifford, quartier S.-Denis, 2 maisons formant 12 logements, 60 x 50, à 3 étages; coût, \$14,000. Propriétaire, W. Bégoche, 420 Christophe-Colomb.

Rue Décarie, quartier Notre-Dame-de-Grâce, 3 maisons formant 9 logements, 88 x 30, à 3 étages; coût, \$12,000. Propriétaire, A. E. Prud'homme, 145 S.-Jacques.

Avenue Henri-Julien, quartier Villepar, 2 maisons formant 6 logements, 25 x 45, à 2 étages; coût, \$9,000. Propriétaire, H. Papineau, 317 Drolet.

Vient de paraître:

EVANGELINE

par LONGFELLOW

Préface par Paul Morin

Nouvelle traduction littérale et complète — Volume de 80 pp., 3 hors-texte.

.25 sous franco la douzaine — \$2.50 port en plus

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

336, rue Notre-Dame Est, MONTREAL

Téléphone EST 8000

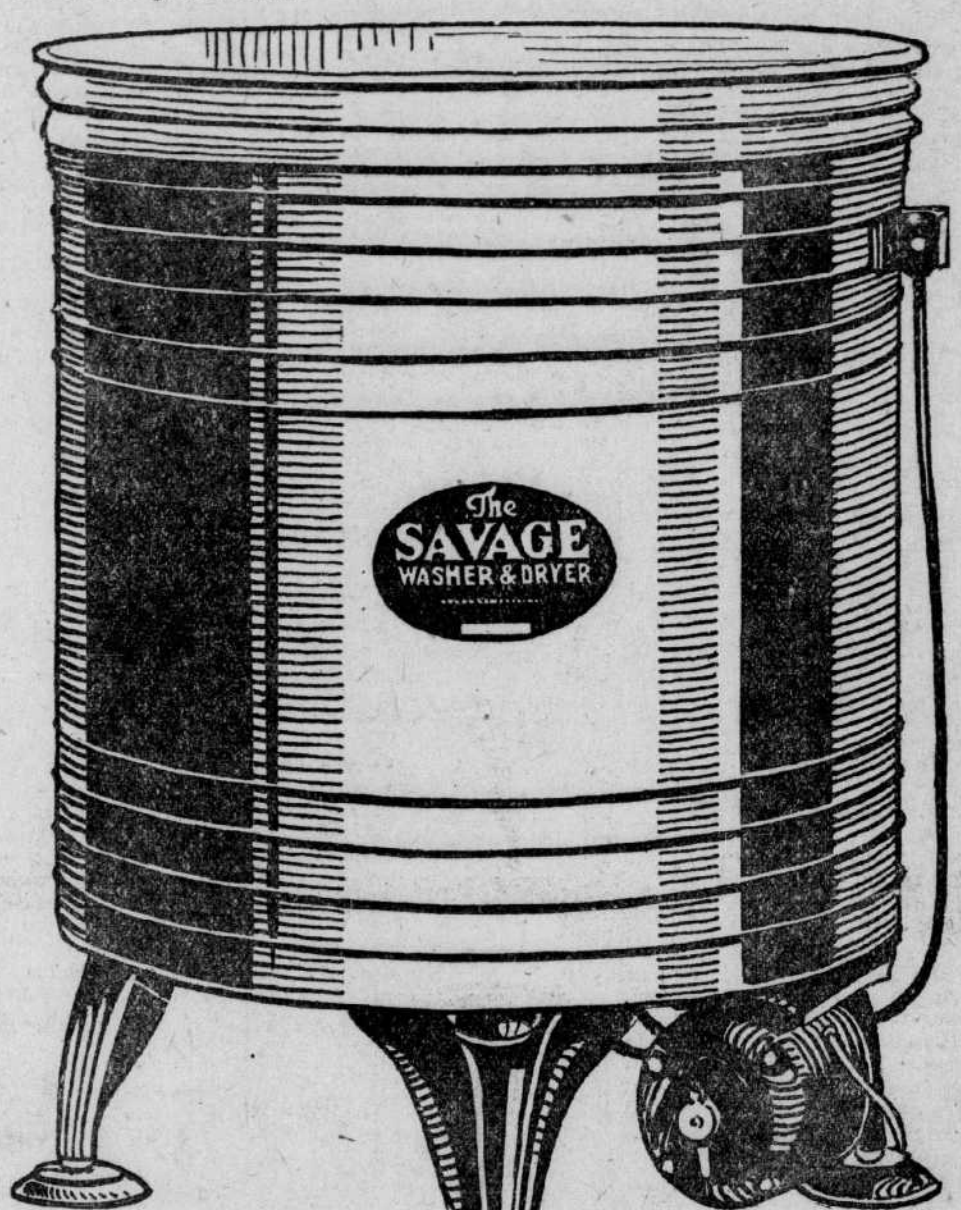
Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

## Un Char de Machines à Laver Electriques "Savage"

La machine à laver Savage est la merveille du jour; elle vient de remporter la médaille d'or à la dernière exposition de Québec.

La Savage est fabriquée par la Savage Arms Corporation, dont les armes à feu sont si justement renommées. Cette compagnie a la réputation bien établie de ne fabriquer que des appareils de très grande précision et le nom "Savage" sur un produit est en soi une garantie de qualité supérieure. Nous sommes en mesure d'établir que la Savage n'est égalée par aucune autre machine à laver et c'est avec raison que les meilleurs connaisseurs sont unanimes à la déclarer la merveille du jour. Nous offrons un char de machines à laver Savage à des termes de paiements des plus faciles.



**\$5.00 comptant**

**Balance Facile**

**GRATIS**

A tout acheteur d'une Savage qui paiera \$50.00 d'acompte en achetant, nous donnerons une planche à repasser ou une quantité de savon valant \$3.50, à leur choix. A ceux qui paieront le montant total comptant, nous donnerons la planche à repasser et le savon.



Fac-cimilé du diplôme de la médaille d'or

décernée à Dupuis Frères pour la Savage à la dernière exposition de Québec.

La "Savage" est la seule qui puisse accomplir ce qui suit:-

- 1—Il n'y a que la "Savage" qui puisse laver tout, depuis les portières les plus lourdes avec anneaux jusqu'aux tissus les plus délicats avec boutons de nacre, sans les briser ni les déchirer, et en plus les assécher sans essoreuse! Ne jetez pas les draperies et vêtements qui sont devenus vieux et sales, la "Savage" les remettra à neuf.
- 2—La "Savage" est la seule qui n'a pas besoin d'être huilée. Elle ne requiert qu'un minimum d'entretien pendant plusieurs années.
- 3—La "Savage" est la machine la moins compliquée: elle est la plus simple et la plus facile à opérer: elle n'a qu'un commutateur et n'a ni levier, ni tige, etc.
- 4—Demandez à n'importe quel machiniste et il admettra que la "Savage" est une merveille. Elle est parfaite au point de vue mécanique.
- 5—Le coût d'opération n'est que de deux sous par heure.
- 6—Seule la "Savage" lave, rince, passe au bleu dans sa cuve sans qu'on ait besoin de mettre ses mains dans l'eau. Mettez de côté les cuves permanentes. Evitez de bouillir le linge. Cessez de lever des cylindres lourds et remplis de vêtements trempés.
- 7—Sa construction est sanitaire et à l'épreuve de la saleté et de la rouille; elle est facile à entretenir. Le moteur est garanti.
- 8—Les boutons ne sont pas brisés, les agrafes et les boutons pression ne sont pas aplatis. Vous n'avez pas à repasser de plis faits par l'essoreuse. Sa capacité est de 7 draps.
- 9—Le couvercle plat donne l'avantage de se servir de la machine comme table. Elle est de la bonne hauteur pour travailler dessus.
- 10—Elle assèche suffisamment pour étendre en une minute, pour faire le repassage en quinze minutes.

**Dupuis Frères**

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, Demontigny St-André et St-Christophe.

J.-N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Présid. A.-J. Dugal, Dir.-Gérant.

